

And yet the experience of only a few years had already stressed the need of a still more continuous activity. In the previous year, the General Assembly had instituted an Interim Committee to help it discharge its responsibilities in the field of international peace and security during the intervals between regular sessions, and its continuation for at least another year seemed to be indicated.

The growing tendency toward continuity in inter-governmental co-operation, appearing so clearly from a survey of international life of the past fifty years, was surely an encouraging feature which should strengthen belief in the peaceful evolution of international relations. Yet, all improvements in machinery or procedure would be of no avail if a better understanding could not be achieved between those great Powers which had once fought side by side for such high ideals.

Mr. van Roijen hoped that the United Nations might be granted the wisdom, the tolerance and the perseverance to help the world to achieve a real and stable peace.

The meeting rose at 6.40 p. m.

## HUNDRED AND FORTY-SIXTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
on Tuesday, 28 September 1948, at 10.30 a. m.*

*President : Mr. H. V. EVATT (Australia).*

### 25. Item 43 of the provisional agenda of the third session : report of the General Committee (A/653)

The PRESIDENT recalled that at an earlier plenary meeting (142<sup>nd</sup>) the General Assembly had deferred its decision as to the inclusion in its agenda of item 43, concerning the treatment of Indians in the Union of South Africa and the representative of South Africa had indicated that he would raise certain objections to its inclusion.

Mr. Louw (Union of South Africa) stated that when the item had been considered by the General Committee,<sup>1</sup> he had protested against its inclusion in the agenda on the ground that

ment; cependant, l'expérience de quelques années a déjà suffi pour mettre en lumière la nécessité d'une activité encore plus continue. L'année dernière, l'Assemblée générale a créé une Commission intérimaire chargée de l'aider à assumer, entre ses sessions régulières, ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales; le maintien de cette Commission en activité pour encore un an au moins semble tout à fait indiqué.

Un examen de la vie internationale au cours des cinquante dernières années montre clairement l'existence d'une tendance croissante à la continuité et à la coopération inter-gouvernementale; c'est là un fait encourageant qui doit renforcer la croyance en l'évolution pacifique des relations internationales. Cependant, toutes les améliorations que l'on pourra apporter au fonctionnement et à la structure de l'Organisation resteront sans effet si les grandes Puissances qui ont combattu côte à côte pour des idéaux élevés n'arrivent pas à une compréhension meilleure.

M. van Roijen souhaite que l'Organisation puisse être animée de la sagesse, de l'esprit de tolérance et de la persévérance nécessaires pour aider le monde à atteindre une paix réelle et durable.

La séance est levée à 18 h. 40.

## CENT-QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le mardi 28 septembre 1948, à 10 h. 30.*

*Président : M. H. V. EVATT (Australie).*

### 25. Point 43 de l'ordre du jour provisoire de la troisième session : rapport du bureau (A/653)

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée générale, lors d'une séance précédente (147<sup>e</sup>), avait réservé sa décision sur l'inscription à son ordre du jour du point 43 relatif au traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine, le représentant de l'Union Sud-Africaine ayant fait connaître son intention de soulever des objections à cette inscription.

M. Louw (Union Sud-Africaine) déclare qu'au cours de l'examen de cette question par le Bureau<sup>1</sup>, il s'était élevé contre son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale parce

<sup>1</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly, General Committee, 43rd meeting.*

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Bureau, 43<sup>e</sup> séance.*

it was an essentially domestic matter. According to the terms of Article 2, paragraph 7, of the Charter, the United Nations was not competent to decide it.

He asserted that the attitude of the South African Government must not be regarded as a mere formal protest; on the contrary, its standpoint on the jurisdiction issue was the very essence of its reply to the request of the Government of India.

The Union of South Africa objected to any interference in the conduct of its domestic affairs at any time, by any other nation or by any international organization. It was strengthened in its attitude by the explicit provisions of Article 2, paragraph 7, of the Charter.

At the meeting of the General Committee, the representative of India had not dealt with the substance of the South African Government's protest, but had confined himself to the brief statement that the Assembly had on two previous occasions<sup>1</sup> agreed to place the item on its agenda and that it would be stultifying itself if it should now decide otherwise.

Mr. Louw was regretfully unable to agree either with the reasoning or with the conclusion of the Indian representative. Because the Assembly had once, or even twice, made a mistake, it was not now compelled to continue doing so. He emphasized that the Assembly had no authority whatsoever except that which it derived from the Charter. The very first precept entrenched in Article 2 of the Charter was that «the Organization is based on the principle of the sovereign equality of all its Members». The use of the word «sovereign» was not without purpose or meaning; it postulated a due regard for the national sovereignties of all Member States. The authority of the Assembly was of necessity a derogation from those sovereignties, and it could not be extended beyond the clear terms of the Charter. If that authority were exceeded, it would follow that any consequent sanction of the Assembly would be null and void, and without legal effect.

It was the sincere conviction of the South African delegation that in concerning itself with the complaint of the Government of India the General Assembly had in fact, on two previous occasions, exceeded its powers under the Charter. It followed that its action on the previous occasions had been invalid. The General Assembly could not enlarge its jurisdiction under

qu'il s'agissait d'une question d'ordre essentiellement national sur laquelle l'Organisation des Nations Unies ne peut s'assurer une autorité explicitement exclue par le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

M. Louw affirme qu'il ne s'agit pas là d'une simple protestation de forme, au contraire c'est sur la question de compétence que se fonde essentiellement l'attitude de l'Union Sud-Africaine à l'égard de la demande de l'Inde.

L'Union Sud-Africaine s'élève contre toute ingérence dans la conduite de ses affaires intérieures, quel que soit le moment où elle ait lieu, qu'elle soit le fait d'une autre nation ou d'une organisation internationale. Cette attitude est renforcée par les dispositions explicites du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

Lors de la réunion du Bureau, le représentant de l'Inde n'a fait aucun effort pour traiter le fond même de la protestation de l'Union Sud-Africaine; il s'est borné à déclarer brièvement que l'Assemblée avait déjà, à deux reprises<sup>1</sup>, décidé de porter cette question à son ordre du jour et que tout revirement à cet égard lui serait préjudiciable.

M. Louw regrette de ne pouvoir approuver ni le raisonnement du représentant de l'Inde ni la conclusion à laquelle il est arrivé. Ce n'est pas parce que l'Assemblée s'est trompée une fois, ou même deux, qu'elle se trouve maintenant dans l'obligation de persévérer dans cette erreur. Il rappelle que l'autorité que détient l'Assemblée générale découle exclusivement des dispositions de la Charte. Or, le premier principe contenu dans l'Article 2 de la Charte est que «l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres». L'emploi du mot «souveraine» n'est pas dû au hasard; il implique le respect des souverainetés nationales de tous les États Membres. L'autorité de l'Assemblée qui représente une dérogation à cette souveraineté, ne peut s'étendre au delà des termes précis de la Charte. Si cette autorité est dépassée, toute sanction ultérieure de l'Assemblée ne peut qu'être nulle et non avenue et sans effet juridique.

La délégation sud-africaine est sincèrement convaincue qu'en examinant la plainte du Gouvernement de l'Inde, l'Assemblée a en fait, et à deux reprises, dépassé les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte. Il s'ensuit que dans ces deux cas, elle a outrepassé son mandat. L'Assemblée ne peut élargir la compétence que lui confère la Charte en ignorant les dispositions

<sup>1</sup> See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly*, 46th plenary meeting and General Committee, 19th meeting; also *Official Records of the second session of the General Assembly*, 91st plenary meeting.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale*, 46<sup>e</sup> séance plénière, et Bureau, 19<sup>e</sup> séance; voir également les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 91<sup>e</sup> séance plénière.

the Charter by disregarding its provisions or by a succession of unauthorized acts which infringed the national sovereignty of Member States.

Mr. Louw reiterated the protest made by the South African Government on both the former occasions.<sup>1</sup> He did not think that the General Assembly's prestige would suffer if it admitted that it had been mistaken. To admit an error was not, by any standard, a proof of weakness; it was rather a stamp of strength and dignity and honesty of purpose. To discard a jurisdiction which was wrongly assumed, to the serious detriment of racial relations in South Africa, would enhance rather than diminish the prestige of the United Nations. It would give a reassuring demonstration that the General Assembly was prepared, on mature consideration, to abandon a course which, if consistently pursued, would only lead to the disturbance of friendly relations between nations.

It had also been suggested that the General Assembly could not very well decline to put an item of that nature on the agenda, on the ground that such action would be interpreted as a stifling of discussion. If that argument were a valid one, it might be asked why the agenda was submitted to the General Assembly for approval, thereby giving an entirely erroneous impression that there was some principle or rule governing the admission of items for discussion, whereas in fact it was a sort of procedural fiction.

The South African delegation was under the impression — and so, doubtless, were other delegations — that after the General Committee had examined the items, the General Assembly would, in plenary session, decide whether they should go on the agenda, and that in case of an affirmative decision the General Assembly would naturally satisfy itself that consideration of such items by the General Assembly and its Committees were within its competence under the terms of the Charter.

If that conception of the position was not correct, there was a danger that consideration of the agenda at a plenary session of the General Assembly would become a mere formality. It was for that reason that at the first opportunity that had presented itself, namely, at a meeting of the General Committee, the South African delegation had denied the competency of the United Nations to intervene in a matter which, according to Article 2, paragraph 7, of

de celle-ci, ou en se livrant à une suite d'actes illégaux portant atteinte à la souveraineté nationale des États Membres.

M. Louw réitère la protestation élevée par son Gouvernement lors des deux occasions précédentes<sup>1</sup>. Il ne pense pas que le prestige de l'Assemblée souffrirait si elle admettait aujourd'hui s'être trompée. Corriger une erreur n'est nullement une preuve de faiblesse, mais un signe de force, de dignité et d'honnêteté. En rejetant aujourd'hui une autorité qu'elle s'était attribuée à tort, et cela au détriment sérieux des relations interraciales en Union Sud-Africaine, l'Assemblée rehausserait au contraire le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Elle donnerait une démonstration rassurante du fait qu'elle est prête, après mûre réflexion, à abandonner une ligne de conduite qui pourrait seulement avoir pour conséquence de troubler les relations amicales entre les nations.

On a également suggéré que l'Assemblée ne pouvait refuser de porter une telle question à son ordre du jour, de crainte que son attitude ne fût interprétée comme un désir de se dérober à la discussion. Si cet argument était valable, on pourrait se demander pourquoi, dans ce cas, l'ordre du jour est soumis à l'approbation de l'Assemblée, ce qui donne l'impression complètement fautive qu'il existe un principe ou une règle quelconques régissant l'admission des questions qu'on doit discuter, alors qu'il ne s'agirait, en fait, que d'une procédure purement fictive.

La délégation sud-africaine avait l'impression, de même sans doute que d'autres délégations, qu'il appartenait à l'Assemblée — une fois que le Bureau aurait examiné les questions — de décider en séance plénière si ces questions devaient ou non être inscrites à l'ordre du jour et, ce faisant, de s'assurer naturellement que l'étude de telles questions était de sa compétence ou de celle de ses Commissions, aux termes de la Charte.

Si cette interprétation est incorrecte, la discussion de l'ordre du jour en séance plénière devient une question de pure forme. Voilà pourquoi la délégation de l'Union Sud-Africaine, à la première occasion qui s'est présentée à elle, c'est-à-dire devant le Bureau de l'Assemblée, a refusé de reconnaître à l'Organisation des Nations Unies le pouvoir d'intervenir dans une question qui, conformément au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, relève essentiellement de

<sup>1</sup> See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, General Committee, 19th meeting and Official Records of the second session of the General Assembly, First Committee, 106th meeting.*

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Bureau, 19<sup>e</sup> séance, et les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 106<sup>e</sup> séance.*

the Charter, was essentially within the jurisdiction of a Member State. It was also for that reason that they protested once more against the inclusion of the item on the agenda.

There was at stake not only the fundamental principle of national sovereignty, which affected all States Members; it was also a most vital matter to the interests of the Union of South Africa.

Mr. Louw pointed out to the smaller nations represented in the Organization that they were not in the fortunate position of the great Powers, which, by the exercise of their right of veto, could in the last resort avert any enforcement action on the part of the organization in relation to any matter which they might, rightly or wrongly, regard as their domestic concern. The great Powers were therefore in the happy position of being able to regard the question with comparative equanimity. The smaller nations had no such last line of defence against an encroachment on their sovereignty. They could only rely on a strict and precise interpretation of Article 2, paragraph 7, of the Charter.

The South African delegation considered that a decision to place an item on the agenda was in fact tantamount to a decision that consideration of the item in question was within the competence of the General Assembly. It believed, however, that there was some difference of opinion on that point and that there were those who maintained that the question of competence could be more appropriately dealt with and decided upon by the First Committee before it proceeded to examine whether the allegations of the complaining party were well founded or not. If there was no doubt that the Union of South Africa would be permitted to raise the matter of competency in the First Committee before the substance of the Indian complaint was dealt with, then it would not be necessary to go into it in further detail at the present stage or to press for a vote on the issue. The South African delegation would then be prepared to agree that the General Assembly should merely refer the item to the First Committee, which would consider all its aspects, including the matter of competency.

In order to clear up the uncertainty which appeared to exist in regard to the matter — whether or not the inclusion of an item on the agenda settled the question of competency — and in order to enable the South African delegation to determine its line of action, Mr. Louw asked the President to give a ruling indicating the correct procedure.

The South African delegation considered the matter to be of such importance that if it

la compétence nationale d'un État Membre. C'est également pour cette raison qu'elle proteste une fois de plus, aujourd'hui, contre l'inclusion de ce point à l'ordre du jour.

Ce qui est en jeu, c'est non seulement le principe fondamental de la souveraineté nationale, principe qui intéresse tous les États Membres, mais également une question capitale pour les intérêts de l'Union Sud-Africaine.

M. Louw fait remarquer aux petites nations représentées au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'elles ne sont pas dans la situation privilégiée des grandes Puissances qui, en exerçant leur droit de veto, peuvent, en dernier ressort, écarter toute mesure de coercition prise par l'Organisation au sujet de toute question qu'à tort ou à raison elles considéreraient comme relevant du domaine de leurs affaires intérieures. Les grandes Puissances ont donc le bonheur de pouvoir considérer cette question avec une relative sérénité. En face d'une atteinte à leur souveraineté, les petites nations ne disposent pas de cette dernière ligne de retranchement. Elles peuvent seulement compter sur une interprétation exacte et rigoureuse du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

La délégation de l'Union Sud-Africaine considère que la décision d'inscrire une question à l'ordre du jour équivaut, en fait, à décider que l'examen de cette question est de la compétence de l'Assemblée générale. Elle croit savoir, cependant, qu'il existe sur ce point des divergences d'opinion, et qu'il en est qui soutiennent que la Première Commission est plus indiquée pour juger de cette question de compétence, avant que soit abordé l'examen du bien-fondé des allégations de la partie plaignante. Si le droit de l'Union Sud-Africaine de soulever la question de compétence devant la Première Commission, avant que la plainte de l'Inde soit examinée quant au fond, n'était pas contesté, il ne serait pas nécessaire pour le moment de soumettre la question à un examen approfondi ni d'insister pour que le litige soit réglé par un vote. Dans ce cas, la délégation sud-africaine serait disposée à admettre que l'Assemblée générale renvoie purement et simplement la question à la Première Commission, qui en examinerait tous les aspects, y compris la question de compétence.

Afin de dissiper l'incertitude qui semble exister à ce propos — à savoir si la question de compétence est tranchée par l'inscription ou la non-inscription d'un point à l'ordre du jour — et de permettre à la délégation sud-africaine d'être en mesure de fixer sa ligne de conduite, M. Louw demande au Président d'indiquer la procédure qui lui semble correcte.

La délégation de l'Union Sud-Africaine estime en effet que cette question est d'une telle impor-

was not taken further at the present stage and if a vote was not taken, it wished to be assured that it could take up the matter of competency in the Committee before the merits of the case were decided on.

The PRESIDENT stated that if item 43 was placed on the agenda, it would be referred to the First Committee, and that the representative of the Union of South Africa could then, as he had stated he intended to do, raise the question of the competence of the General Assembly. In that case, in accordance with rule 110 of the rules of procedure, the motion regarding competence would be put to the vote immediately, before a vote was taken on the proposal in question.

Mr. Louw (Union of South Africa) said that he was satisfied with the proposed procedure.

Sir Benegal NARSINGA RAU (India) wished to make the position of India perfectly clear, in order that there might be no misunderstanding at any future stage.

He recalled that the subject had first been proposed for discussion by the Indian delegation in 1946 and that Field-Marshal Smuts had then<sup>1</sup> raised the same objections as Mr. Louw, which he had subsequently withdrawn. The subject was thereafter thoroughly discussed by the General Assembly, and a resolution was passed by a two-thirds majority trs.<sup>2</sup>

In 1947 the subject came under discussion once again, and the General Assembly voted upon another resolution (A/492) but it did not obtain the necessary two-thirds majority required by Article 18 of the Charter, so that it did not have the force of a decision.<sup>3</sup>

India now asked, in effect, that the discussion should be resumed and a decision reached.

On two previous occasions the General Assembly had actually discussed the subject, and it was difficult to see why it should no longer be competent to do so, since nothing had happened to change the situation, and the same question, the same Organization and the same Charter were concerned.

In reply to the objections raised by the representative of the Union of South Africa, Sir Benegal read Articles 10 and 14 of the Charter and pointed out that it was on the basis of

tance que si l'on n'en pousse pas l'examen plus avant dès maintenant, et si un vote ne doit pas intervenir, il importe que cette délégation ait l'assurance de pouvoir soulever la question de compétence devant la Première Commission avant que l'affaire soit examinée quant au fond.

Le PRÉSIDENT déclare que si le point 43 est inscrit à l'ordre du jour, il sera renvoyé à la Première Commission; le représentant de l'Union Sud-Africaine pourra alors, comme il en a exprimé l'intention, soulever la question de la compétence de l'Assemblée générale. Dans ce cas, conformément à l'article 110 du règlement intérieur, la question de compétence sera mise aux voix immédiatement, avant le vote sur la proposition en cause.

M. Louw (Union Sud-Africaine) se déclare satisfait de cette procédure.

Sir Benegal NARSINGA RAU (Inde) tient à bien préciser la position de son Gouvernement, pour éviter tout malentendu à l'avenir.

Il rappelle que la question fut soulevée pour la première fois par la délégation de l'Inde en 1946 et que le maréchal Smuts avait élevé à l'époque<sup>1</sup> les mêmes objections que M. Louw, puis les avait retirées. L'Assemblée générale, à la suite d'une discussion approfondie, avait alors adopté une première résolution<sup>2</sup> à la majorité des deux tiers de ses membres.

En 1947, la question fut reprise et l'Assemblée générale eut à se prononcer sur une deuxième résolution (A/492), qui, cette fois, ne rallia pas les suffrages de la majorité requise par l'article 18 de la Charte, de sorte qu'elle n'eut aucune force exécutoire<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, l'Inde demande la reprise de la discussion en vue de parvenir à une décision.

L'Assemblée générale a déjà discuté la question à deux reprises; on ne voit pas pourquoi celle-ci ne serait plus de sa compétence, alors qu'aucun fait nouveau n'est survenu et qu'il s'agit de la même question, de la même Organisation et de la même Charte.

En réponse aux objections soulevées par le représentant de l'Union Sud-Africaine, Sir Benegal rappelle que l'Inde a porté la question du traitement des Hindous en Afrique du Sud

<sup>1</sup> See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly*, General Committee, 19th meeting.

<sup>2</sup> See *Resolutions adopted by the General Assembly*, second part, first session, resolution 41 (I) adopted at the 52nd plenary meeting.

<sup>3</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*, 120th plenary meeting.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale*, Bureau, 19<sup>e</sup> séance.

<sup>2</sup> Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, résolution 41 (1), adoptée au cours de la 52<sup>e</sup> séance plénière.

<sup>3</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 120<sup>e</sup> séance plénière.

those Articles that India had proposed the question of the treatment of Indians in South Africa for discussion by the General Assembly. He questioned the applicability in the present case of Article 2, paragraph 7, which had been invoked by the South African representative. That paragraph stated : "Nothing contained in the present Charter shall authorize the United Nations to intervene in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State..." The word "intervention" had a well-known technical meaning in international law : it meant dictatorial interference. If the General Assembly were to discuss the subject and were to make certain suggestions which might help the Governments concerned to arrive at a settlement of the problem, such action could not be called intervention, and certainly not dictatorial interference.

Moreover, the Charter did not define the term "domestic jurisdiction". The concept of domestic jurisdiction varied as history and thought developed. In international law, for example, while it had been said a few years previously that the manner in which a State treated its own nationals was a matter for its own unfettered discretion, there was at present a growing sensitivity of the collective conscience of mankind and the idea of human rights was on the march. That was the case particularly in Asia. The treatment that would be accorded in Asia and elsewhere to the peoples who had once been in the van of civilization, who formed the majority of the population of the world at the present time and who were proud of the independence they had regained, could not fail to have a very important bearing on world security.

The Government of India thought that the General Assembly should take a decision on the question without further delay and it urged that its request should be granted.

Mr. Louw (Union of South Africa) pointed out that the representative of India had not given full weight to the first words of Article 2, paragraph 7, which referred to the entire contents of the Charter, including the Articles 10 and 14 on which India staked its case. However, in spite of the Indian representative's legalistic quibblings in defining the word "intervention", the text of the Charter still stood.

In associating the peoples of Asia among them the peoples of Pakistan and Saudi Arabia with him in his protest, the Indian representative had shown to what lengths interference in the domestic affairs of other States was being carried.

*It was decided, in the absence of any proposal to delete item 43, to adopt the General Committee's*

devant l'Assemblée générale en vertu des dispositions des articles 10 et 14 de la Charte, dont il donne lecture. Il conteste que le paragraphe 7 de l'article 2, invoqué par le représentant de l'Union Sud-Africaine, s'applique à ce cas. En effet, aux termes de ce paragraphe : «Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État...». Or le mot «intervention» possède en droit international un sens bien précis, qui est celui d'ingérence dictatoriale. A supposer que l'Assemblée générale examine la question et transmette ses recommandations aux Gouvernements intéressés en vue de les aider à résoudre le problème, il n'y aurait pas intervention ni, à plus forte raison, ingérence dictatoriale.

De plus, la Charte ne donne aucune définition de ce qu'on est convenu d'appeler la «compétence nationale» des États. La notion de compétence nationale est susceptible de modifications suivant l'évolution de l'histoire ou de la pensée. Ainsi, en droit international, alors qu'on pouvait soutenir, il y a quelques années, que la façon dont un État traite ses ressortissants ne relève que de sa seule compétence, l'on s'aperçoit de plus en plus aujourd'hui que l'humanité prend conscience de ses responsabilités collectives et que la notion des droits de l'homme gagne du terrain. C'est le cas notamment en Asie. La façon dont on traitera, en Asie ou ailleurs, des peuples qui ont été à l'avant-garde de la civilisation, qui représentent la majorité de la population mondiale et sont fiers de leur indépendance retrouvée, ne peut manquer d'avoir des répercussions sur la sécurité mondiale.

Le Gouvernement de l'Inde pense que l'Assemblée générale peut régler la question sans plus de retard et il la prie de vouloir bien donner suite à sa demande.

M. Louw (Union Sud-Africaine) déclare que le représentant de l'Inde n'a pas donné toute leur importance aux premiers mots du paragraphe 7 de l'article 2, qui s'appliquent à tout le contenu de la Charte, y compris les articles 10 et 14 sur lesquels l'Inde base toute son argumentation. Par contre, malgré les subtilités juridiques auxquelles s'est livré le représentant de l'Inde à propos de la définition du mot «intervention», le texte de la Charte reste formel.

En associant les peuples de l'Asie, et notamment le Pakistan et l'Arabie saoudite, à sa protestation, le représentant de l'Inde a démontré à quel point l'on pousse l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

*En l'absence de toute proposition formelle relative à la non-inscription du point 43, la recommandation du*

*recommendation to include the item on the agenda of the General Assembly.*

*The General Committee's recommendation that the item should be allocated to the First Committee was also adopted.*

## 26. Continuation of the general debate

Mr. MACKENZIE KING (Canada) expressed his particular pleasure in having the opportunity to tell the Government and people of France how deeply the Canadian delegation appreciated the choice of Paris as the place of meeting of the third session of the General Assembly of the United Nations. The city of Paris, throughout many centuries, had been a radiant centre of political and cultural achievements. No country represented in the Assembly was so remote from Paris, nor so distinct in tradition from France, that it had not been greatly influenced by movements of enlightenment and progress which had had their origin in that city and that country. That was peculiarly true of Canada and of its people. One third of the people of Canada had ancestors who came from the shores of France. They still spoke its language and shared the traditions of French civilization.

In listening to the eloquent and moving speech of the President of the French Republic at the opening of the General Assembly (136th meeting), and in recalling the great services which Mr. Vincent Auriol had rendered and was rendering to his country, Mr. Mackenzie King could not but reflect upon the continuing significance of the role of France among the nations. After all that France had suffered and endured in two wars, it had again taken its place in the front rank of the world community. Canadians had never doubted that France would rise again to the full stature of its glorious past.

France, as an example of man's ability to develop political freedom within the framework of organized society, should remind the Assembly that, in performing its work, it was carrying forward a great tradition. Through the instrument of the United Nations, the peoples of the world also had now an opportunity to develop political ideas and forms of political organization of service not to one nation only or to a few nations, but to mankind.

The present Assembly of the United Nations afforded an opportunity of judging to what extent the Organization had, thus far, found it possible to further the great purposes to which it was dedicated. Now there was an opportunity to measure the work done, and to

*Bureau pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est adoptée.*

*La recommandation faite par le Bureau de renvoyer la question à la Première Commission est également adoptée.*

## 26. Suite de la discussion générale

M. MACKENZIE KING (Canada) dit tout le plaisir qu'il éprouve à exprimer au Gouvernement et au peuple de France combien la délégation canadienne apprécie le choix de Paris comme lieu de réunion pour la troisième Assemblée de l'Organisation des Nations Unies. Cette ville, depuis de nombreux siècles, est un centre de rayonnement politique et culturel. Aucun des pays représentés ici n'est assez éloigné de Paris et n'a des traditions assez différentes de celles de la France pour n'avoir pas subi l'influence des mouvements de culture et du progrès qui ont eu leur origine dans cette ville et dans ce pays. Ceci est particulièrement vrai du Canada et de sa population. Le tiers de la population du Canada a des ancêtres qui sont venus des côtes de France. Ils parlent encore le français et partagent les traditions de la civilisation française.

En écoutant le discours éloquent et émouvant que le Président de la République française a prononcé à l'ouverture de cette Assemblée (136<sup>e</sup> séance), et en se rappelant les grands services que M. Vincent Auriol a rendus et rend encore à son pays, M. Mackenzie King n'a pu s'empêcher de penser au sens profond du rôle que la France continue de jouer parmi les nations. Après tout ce qu'elle a souffert et enduré au cours de deux guerres, la France a repris sa place au premier rang de la communauté mondiale. Les Canadiens n'ont jamais douté que la France reprendrait la position éminente que lui confère son glorieux passé.

La France, parfait exemple de la capacité humaine à développer la liberté politique dans le cadre d'une société organisée, devrait rappeler à l'Assemblée que son travail s'inspire d'une grande tradition. Grâce à l'Organisation des Nations Unies, les peuples du monde ont eux aussi, aujourd'hui, l'occasion de favoriser le développement d'idées politiques et de formes d'organisation politique au service, non pas seulement d'une nation ou d'un petit nombre de nations, mais de l'humanité entière tout.

Cette Assemblée des Nations Unies permet de juger à quel point l'Organisation des Nations Unies a, jusqu'à présent, été capable de servir les grands desseins qu'elle s'était fixés. Elle offre la possibilité de mesurer la tâche accomplie et de considérer celle qui reste à accomplir. Elle

survey work that remained to be done. The present Assembly should be made the occasion for a searching analysis of failure where such had occurred.

If Governments were sincere, they would admit that there was not one among them which had not been discouraged by the difficulties that had beset the path of the new Organization and which today was not disturbed by doubts and uncertainties. Too many of them had assumed that the high aims and purposes of an organization which sought the betterment of mankind throughout the world could not fail to have a universal appeal. They had not been sufficiently conscious of the realities of the world situation.

Mr. Mackenzie King believed that the United Nations had attempted to accomplish far too much in far too short a time. It had overlooked the fact that any world institution, especially one which aimed at effective co-operation among all nations, was certain to be of slow growth. It was true that nature never rested. It was equally true that nature never hastened. One reason why the international institutions which the United Nations had created since the close of the war were not working in the way it had been hoped they might, was that the sense of a world community of interest on which those institutions must rest and which in themselves they tended to create, had not yet been developed. It might take a long time to develop such a sense.

The United Nations must seek to close the gap, already far too wide, between the purposes which were within its reach and those which exceeded its grasp. It must not dissipate the moral and other resources of a world which desperately needed peace on too many secondary objectives, however desirable they might be in themselves.

It should be recognized that the advance of science demanded, in an increasingly urgent and imperative way, the existence of a community sense which was worldwide. In seeking to create that sense of a world community, the United Nations was certain to be confronted with many difficulties. In that connexion, Mr. Mackenzie King had sometimes wondered whether the experience in co-operation and association of the countries of the British Commonwealth of Nations, to which Canada was proud to belong, had not some lessons both positive and negative, which might be of help in meeting like difficulties in the development

devrait être pour tous l'occasion de dresser le bilan de ce qui a pu être fait et de rechercher la cause des échecs qui ont pu survenir.

Si les Gouvernements sont sincères avec eux-mêmes, ils doivent admettre qu'il n'en est pas un parmi eux qui n'ait pas été découragé par les obstacles qui ont encombré la route de cette nouvelle Organisation et qui, aujourd'hui, ne soit assailli de doutes et d'incertitudes. Trop nombreux sont ceux d'entre eux qui ont pensé que les buts et les desseins élevés d'une organisation qui cherche à servir l'humanité dans le monde entier ne pouvaient manquer de rallier les suffrages du monde entier. Ils n'ont pas été suffisamment conscients des réalités de la situation mondiale.

Personnellement, M. Mackenzie King est persuadé que l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée d'entreprendre trop de tâches en un temps beaucoup trop court. Elle a négligé le fait que toute institution mondiale, particulièrement si elle vise à établir une coopération effective entre toutes les nations, ne doit nécessairement croître que lentement. Il est vrai que la nature n'est jamais immobile; il est également vrai que la nature ne se hâte jamais. Si les institutions internationales que l'Organisation des Nations Unies a créées depuis la fin de la guerre ne fonctionnent pas de la manière que l'on avait espérée, c'est en partie parce que le sentiment d'une communauté mondiale d'intérêts — sentiment sur lequel doivent reposer de telles institutions et que, par ailleurs, elles tendent à susciter — ne s'est pas encore développé. Cela peut demander encore beaucoup de temps.

L'Organisation des Nations Unies doit chercher à combler le fossé déjà beaucoup trop large entre les buts qu'il lui est possible d'atteindre et ceux qui sont hors de sa portée. Elle ne doit pas disperser les ressources morales ou autres d'un monde qui a un besoin désespéré de paix, en cherchant à atteindre un trop grand nombre d'objectifs secondaires, si désirables qu'ils puissent être en eux-mêmes.

Il est juste de reconnaître que les progrès de la science exigent d'une façon de plus en plus urgente et impérative la naissance d'un esprit communautaire à l'échelle mondiale. En cherchant à créer cet esprit, l'Organisation des Nations Unies se heurtera certainement à de nombreux obstacles. M. Mackenzie King s'est souvent demandé, à ce propos, si l'expérience acquise en matière de coopération et d'association par les pays appartenant au Commonwealth des nations britanniques, dont le Canada est fier d'être membre, ne pourraient pas aider

of a world community sense by the United Nations.

It was true that the countries of the Commonwealth had never had a charter, had never appointed a secretary-general, and had never taken a decision by a simple or two-thirds majority. They had nevertheless, over many years, worked together with an increasing appreciation of the interests they had in common. It was true they had by no means solved their difficulties : some of those difficult situations had found their way to the agenda of the United Nations. Nevertheless, by and large, it was true that the countries of the Commonwealth did try to understand each other's problems, institutions and points of view. Between themselves they had sought agreements by accommodation and mutual forbearance. They had contrived to share in large measure a common point of view, without, however, positively formulating it. That community sense they had developed despite the differences in language, race, religion and tradition which characterized the member States. In that more limited experiment in international political association there were some things which might be of value in helping to further a wider appreciation of a world community of interest among the Members of the United Nations.

By the presence of the United Nations in Paris, Members were reminded not only of what might be accomplished through the combined efforts of nations, but also of the peril which again threatened civilization. The conflicts of the previous eighty years had flowed back and forth across the land of France and had exacted an appalling penalty of its people. Since the latest and greatest of those conflicts, the nations had set themselves the double task of reconstructing the shattered political and economic life of Europe, and of preventing a recurrence of such conflicts. Those were aims towards the realization of which every nation might have been expected to co-operate wholeheartedly. It must frankly be admitted, however, that there was cause for misgiving about the progress of both those undertakings. The reconstruction of Europe, stimulated by aid from countries which had suffered less directly from the war, and carried forward by the co-operative effort of the peoples of Western Europe, had, fortunately, made some progress.

On the other hand, rather than participate in that work of reconstruction, from which they themselves would have benefited, certain nations had chosen not merely to stand aside, but, wilfully or otherwise, to misrepresent and obstruct the efforts of others. That obstruction in the task of reconstruction was, unfortunately, but one example of what would appear to be a

par leurs enseignements positifs et négatifs, à surmonter ces obstacles.

Les pays du Commonwealth n'ont jamais eu de charte, n'ont jamais nommé de secrétaire général et n'ont jamais pris de décision à la majorité simple ou à la majorité des deux tiers. Depuis de nombreuses années, cependant, ils travaillent ensemble, en sachant de mieux en mieux apprécier les intérêts qui leur sont communs. Ils sont loin d'avoir résolu tous leurs problèmes, dont certains ont été portés à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, il est certain que ces pays s'efforcent sincèrement de comprendre leurs difficultés, leurs institutions et leurs points de vue réciproques. Ils ont cherché à se mettre d'accord en se faisant des concessions et en faisant preuve de tolérance mutuelle. Sans l'exprimer d'une façon formelle, ils se sont efforcés de partager, dans la plus large mesure possible, un point de vue commun. Ce sens de la communauté, les États qui le partagent l'ont fait naître en dépit des différences de langue, de race, de religion et de traditions qui les caractérisent. Dans cette tentative restreinte d'association politique internationale, il y a des éléments qui peuvent être précieux pour aider à développer parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies un sens plus large de communauté mondiale.

La présence à Paris de l'Organisation des Nations Unies rappelle non seulement ce que peuvent accomplir les efforts concertés des nations, mais aussi le danger qui, à nouveau, menace la civilisation. Les conflits de ces quatre-vingts dernières années ont marqué la terre de France de leur flux et de leur reflux et ont infligé à son peuple d'effrayantes souffrances. Depuis le dernier et le plus grand de ces conflits, les nations se sont fixé la double tâche de reconstruire les ruines politiques et économiques de l'Europe et de prévenir le retour de tels conflits. Ce sont là des fins à la réalisation desquelles on aurait pu croire que toutes les nations voudraient coopérer sans réserve. Il faut cependant reconnaître franchement que l'on a quelques raisons de douter du progrès de cette double entreprise. La reconstruction de l'Europe, stimulée par l'aide de pays ayant souffert moins directement qu'elle de la guerre, et qu'a contribué à promouvoir l'effort de coopération des peuples de l'Europe occidentale, a heureusement réalisé certains progrès.

Par contre, plutôt que de participer à ce travail de reconstruction dont elles auraient elles-mêmes profité, certaines nations ont préféré, non seulement se tenir à l'écart, mais, volontairement ou autrement, dénaturer les efforts des autres et s'y opposer. Cette obstruction à la tâche de reconstruction n'est malheureusement qu'un seul exemple de ce qui semblerait être une poli-

policy of deliberate hindrance of the political and economic re-organization of the post-war world. In so far as that might be so, it was impossible not to be profoundly concerned for the well-being of the entire work of reconstruction and peacemaking which had been undertaken since the war.

It would come as a painful surprise, if not as a shock, to Canadians to learn that anyone addressing the present General Assembly could have left the impression that Members of the United Nations had ignored the interests of the peoples of those countries which had suffered most from the war and from the severe hardships imposed by the Hitlerites. Such, certainly, had been the impression Mr. Mackenzie King had had when listening to the address of the representative of the USSR in the general debate. He had found, moreover, that others had received a similar impression.

It was true that the specific references had been to the Economic and Social Council and the Economic Commission for Europe, but the impression conveyed had been that the United Nations was indifferent to the interests of the peoples of those countries which had suffered most. That was certainly not true of the United Nations as expressed in the contributions of its Member States.

The General Assembly would be glad to hear from the representatives of Poland, Czechoslovakia and Yugoslavia, what quantity of farm implements, how many motor trucks, how many locomotives, to say nothing of food supplies and medical aid their countries had received since the end of the war, by gift and credit from countries, Members of the United Nations, that had sought to help in the common task of reconstruction.

The people of Canada had taken their full share of the load of providing relief and assistance for the war-shattered countries of Europe, through mutual aid, through military relief, through UNRRA, as well as through direct governmental credits of over 500 million dollars for the continent of Europe. The people of Canada had fully supported the policy of the Canadian Government for the rehabilitation of the economy of war devastated countries, and had supplemented that assistance by sending millions of dollars more, through private and voluntary channels, for the relief of the needy and destitute. Their sole purpose had been to assist the peoples who had suffered most from the war to rebuild their homes, restore their agriculture, restart their industries, so that their countries

tique visant à entraver délibérément la réorganisation politique et économique du monde d'après-guerre. Dans la mesure où telle peut être la situation, on ne peut qu'éprouver de profondes inquiétudes quant au succès de l'ensemble du travail de reconstruction et de restauration de la paix entrepris depuis la guerre.

Les Canadiens seront péniblement surpris — sinon choqués — d'apprendre que quelqu'un, s'adressant à la présente Assemblée, a pu laisser l'impression que des Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient ignoré les intérêts des peuples qui ont le plus souffert de la guerre et des terribles épreuves imposées par les Hitleriens. Cette impression, dit M. Mackenzie King, est celle qu'il a éprouvée lui-même en écoutant l'allocution du représentant de l'URSS au cours de la discussion générale. Il constate que d'autres personnes ont eu la même impression que lui.

A vrai dire, ce sont le Conseil économique et social et la Commission économique pour l'Europe qui étaient expressément mis en cause, mais il se dégageait de ce discours l'impression que l'Organisation des Nations Unies s'était désintéressée des peuples les plus éprouvés par la guerre. Cela n'est certainement pas vrai, ainsi qu'en témoignent les efforts des États Membres.

L'Assemblée aimerait entendre, de la bouche des représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, le nombre de machines agricoles, de camions, de locomotives — sans parler des approvisionnements en vivres et en produits pharmaceutiques — qui ont été reçus par leurs pays depuis la fin de la guerre, soit sous forme de dons, soit grâce aux crédits qui leur ont été ouverts par des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont cherché à jouer leur rôle d'assistance dans la tâche commune de reconstruction.

Le peuple canadien a accepté sa part entière du fardeau de secours et d'assistance aux pays d'Europe éprouvés par la guerre, que cette aide ait été donnée sous forme d'assistance mutuelle ou de secours militaires, par l'entremise de l'UNRRA ou au moyen de crédits directement consentis à divers pays d'Europe par le Gouvernement canadien, crédits supérieurs à 500 millions de dollars. Il a donné tout son appui à la politique suivie par le Gouvernement en vue de redresser l'économie des pays dévastés par la guerre et il a encore ajouté à cette aide en envoyant des millions de dollars sous forme de dons privés et volontaires, afin de secourir les pays se trouvant dans le besoin et la misère. Son seul dessein était d'aider les peuples qui avaient le plus souffert de la guerre à reconstruire leurs foyers, à restaurer leur agriculture

could take their places again in the world economy and world community.

Mr. Mackenzie King emphasized that what he had said about the Canadian effort, and the spirit which had inspired it, held good in every particular for the contribution that the United States had made and was continuing to make in each of those fields towards the recovery of Europe's economic independence and well-being.

The second major undertaking of the post-war world had been the establishment of machinery for the settlement of international disputes and for the maintenance of peace. Great hopes had been entertained that the establishment, at San Francisco, of the United Nations would mark the beginning of a world organization which would provide real security. Today, that task stood in equal peril.

The settlement of international disputes through machinery provided by the United Nations had made some progress, though it was still far from having achieved success. Its success or failure appeared to have been dependent upon the extent to which the application of the veto had been in accordance with the general consensus of opinion of the Member States.

In areas where it was clear that the veto had not been applied to further the special interests of one or more Member States rather than the general interest, procedures of negotiation had been undertaken, and had proved helpful and constructive. However, in every area and on every subject where it was obvious that the veto had been applied to further some particular interest, rather than the general interest, the process of compromise and adjustment had been ignored and little or no progress had been made.

The stalemate which had resulted from that state of affairs affected many situations which were of direct and imperative concern in the life of all free nations. Its continuance could not fail to lead to threats to freedom, arising not only from aggressive aims at territorial expansion, but also from sinister plans to undermine the structure of free government within the borders of individual nations.

There was no nation, however great, which, in a world such as that of to-day, could defend its freedom solely with its own resources. All nations were, therefore, interested in security.

Where existing machinery for the prevention or settlement of international disputes had proved

à donner un nouvel essor à leurs industries, pour que leurs pays puissent reprendre leur place dans le système économique mondial et la communauté mondiale.

M. Mackenzie King souligne que ce qu'il dit de l'effort du Canada et de l'esprit qui l'a inspiré s'applique en tous points à l'aide qu'ont apportée et continuent d'apporter les États-Unis, dans chacun de ces domaines, pour que l'Europe retrouve l'indépendance économique et le bien-être.

La seconde tâche importante du monde d'après-guerre a été d'établir un système pour le règlement des différends de caractère international et le maintien de la paix. On a nourri l'espoir que la création de l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco marquerait le début d'un système international mondial qui serait à la base d'une sécurité réelle. Aujourd'hui, cette tâche est également compromise.

Dans le règlement des différends de caractère international, on a effectué certains progrès grâce aux organes créés par l'Organisation des Nations Unies, mais on est encore loin d'avoir obtenu de pleins succès. Succès ou échecs semblent avoir dépendu de la mesure dans laquelle l'application du veto a concordé avec l'opinion générale de l'ensemble des États Membres.

Dans les domaines où, de toute évidence, ce droit de veto n'a pas été appliqué pour servir les intérêts particuliers d'un ou de plusieurs États plutôt que l'intérêt général, on a pu prendre des mesures qui se sont avérées utiles et effectives en permettant la négociation. Cependant, dans tous les domaines et sur tous les points où il est évident que le droit de veto a été appliqué pour servir quelque intérêt particulier plutôt que l'intérêt général, on a ignoré la méthode du compromis et de la conciliation et les progrès accomplis ont été faibles ou inexistant.

La situation sans issue à laquelle a conduit cet état de choses affecte de nombreux problèmes auxquels est directement et impérieusement intéressée la vie même de toutes les nations libres. Si cette situation ne cesse pas, elle ne peut manquer d'entraîner des menaces à la liberté, menaces suscitées non seulement par des tentatives d'expansion territoriale, mais aussi par de sinistres projets tendant à saper la structure des gouvernements libres à l'intérieur même des frontières de certains pays.

Il n'existe pas de nation, si grande soit-elle, qui puisse, dans un monde comme celui d'aujourd'hui, défendre son droit à la liberté si elle est réduite à ses seules ressources. C'est pourquoi toutes les nations sont intéressées au problème de la sécurité. Là où les organismes qui visent à prévenir ou régler les différends de caractère international se sont révélés ou se

or was proving inadequate to effect security, additional means had to be sought.

Security for individual nations, under such circumstances, could be assured only by the effective co-operation and the united power of those nations whose determination to maintain their freedom constituted a strong bond of community between them. It was not surprising, therefore, that certain nations, which knew that their security depended on collective action in some form and which were not yet able to achieve that security on the universal basis which the United Nations contemplated should, pending this large accomplishment, seek to achieve their security on a less than universal basis.

Nations were all inter-dependent. The good of each was bound up in the good of all. That sense of community of interest could not be too rapidly or too widely developed. It was vital to the defence of freedom to maintain a preponderance of moral, economic and military strength on the side of freedom. All else was wholly secondary. The direction of its energies to that imperative end seemed to be the supreme task of the United Nations today.

A further all-compelling reason why a world community sense could not be too completely developed lay in the urgent necessity for the effective control of atomic energy. Scientific achievements had in recent years placed a terrible weapon of destruction at the disposal of mankind. The processes by which atomic energy was released were now well known to the scientists of all nations. The ability to make and release the atomic bomb would, in the course of time, be available to any nation which possessed the necessary skill. The international control of atomic energy might change it from a force of terrible destruction into a power which could greatly benefit the whole of mankind.

In the presence of the menace which atomic energy constituted, every nation, in the interest of its own people as well as those of other lands, could not strive too earnestly to ensure that mighty transformation. The hopes of the entire world were centred today in the United Nations as the one world organization capable of establishing such international control.

The representative of the USSR had stated that, after thirty months of work by the Atomic Energy Commission, there had been no positive results and that its work had remained fruitless (143rd meeting). He had sought to place the blame on the United States for the failure, thus

révèlent insuffisants pour assurer la sécurité, il faut rechercher des moyens supplémentaires.

La sécurité des différentes nations, dans ces conditions, ne peut être assurée que par la coopération effective de nations fortement unies entre elles par le commun désir de maintenir leurs libertés. Il n'est donc pas surprenant que certaines nations, qui comprennent que c'est de l'application de mesures collectives, sous quelque forme que ce soit, que dépend leur sécurité et qui ne sont pas encore à même d'assurer cette sécurité sur la base universelle à laquelle aspire l'Organisation des Nations Unies, cherchent, en attendant la réalisation de cette grande entreprise, à établir leur sécurité sur une base qui ne soit pas tout à fait universelle.

Toutes les nations sont solidaires. L'intérêt de chaque pays est lié à l'intérêt général. On ne peut développer trop rapidement ou trop largement ce sentiment d'une communauté d'intérêts. La défense de la liberté exige le maintien, la prépondérance des forces morales, économiques et militaires au service de la liberté; tout le reste n'a qu'une importance entièrement secondaire. Tendre toutes ses énergies à cette fin nécessaire semble être pour le moment la tâche suprême de l'Organisation des Nations Unies.

Il existe une autre raison péremptoire pour laquelle on ne saurait fixer de limites à ce sentiment de la communauté mondiale. C'est la nécessité urgente de contrôler d'une façon efficace l'énergie atomique. Les découvertes scientifiques ont, au cours des dernières années, placé entre les mains de l'humanité une arme de destruction terrible. Les procédés de production de l'énergie atomique sont maintenant bien connus des hommes de science de toutes les nations. La faculté de fabriquer et d'utiliser la bombe atomique sera, dans les temps à venir, à la disposition de toute nation qui possédera la technique nécessaire. Le contrôle international de l'énergie atomique pourrait transformer une terrible force de destruction en une source de grands bienfaits pour l'humanité tout entière.

En présence de la menace que représente l'énergie atomique, chaque nation, dans l'intérêt de son peuple comme dans l'intérêt des autres pays, ne peut faire d'efforts trop ardents pour assurer cette importante transformation. Les espoirs du monde entier sont concentrés aujourd'hui sur les Nations Unies, seule Organisation mondiale capable d'établir ce contrôle international.

Le représentant de l'URSS a déclaré qu'après trente mois de travail, la Commission de l'énergie atomique n'avait abouti à aucun résultat positif, que ses travaux étaient restés stériles (143<sup>e</sup> séance). Il a cherché à rendre les États-Unis responsables des échecs subis jusqu'ici

far, to bring about the international control of atomic energy.

That allegation was not borne out by the facts. The Government of Canada had taken part in the important discussions and negotiations concerning that subject ever since their inception. Mr. Mackenzie King felt, therefore, that he could speak with some knowledge of the facts. The facts showed conclusively that, not only had the United States striven earnestly for a solution, but that, subject to proper safeguards, they had unhesitatingly offered to give to the world the far-reaching advantages which had come to them in consequence of their vast efforts in that field during the war.

In international relations, as, indeed, in all human relations, attitude and will were of first importance. A solution of most problems was not difficult to find where men or nations were really anxious to discover common ground and brought their wills to that task. Where, however, there was no will to peace, and an attitude of antagonism rather than of co-operation was deliberately fostered, the appeal soon became an appeal to force rather than to reason. Whenever the appeal was to force, security, which was essential to the preservation of freedom, demanded a preponderance of strength on the side of freedom. That was necessary, not from any thought of aggression, but to save from destruction the very nations and peoples who had at heart the aim of creating better conditions for others as well as for themselves.

The problems of today could not be solved by any formula. They would be solved only to the degree to which each individual and each nation did its part to further the common good by an attitude of good will towards all. In that respect, example was all-powerful. Patience and forbearance were not signs of weakness; they were the hall-marks of strength.

If the world was to escape destruction, international relationships, at present characterized by antagonism and coercion, would have to make way for a world community which recognized that humanity presided above all over relationships between nations. The habit of mind which resolved problems in terms of class, of race or of national prestige must be abandoned and its place taken by a world outlook.

The terrible truth was that the nations had yet to decide which was to prevail: the law of blood and of death, ever imagining new means of destruction, or the law of life, of peace, and of work, ever evolving new means of delivering man from

dans l'établissement du contrôle international de l'énergie atomique.

Les faits ne semblent pas justifier cette thèse. Le Gouvernement du Canada a participé depuis leur début aux discussions et négociations importantes dont cette question a fait l'objet; il peut donc en parler en connaissance de cause. Les faits montrent de façon concluante que non seulement les États-Unis se sont efforcés d'arriver à une solution mais que, sous réserve de mesures de sécurité convenables, ils n'ont pas hésité à offrir au monde les avantages incommensurables que leur avaient valus les vastes efforts qu'ils avaient accomplis dans le domaine de l'énergie atomique au cours de la dernière guerre.

Dans les relations internationales, comme d'ailleurs dans toutes les relations humaines, une prise de position nette et la volonté d'aboutir sont d'importance primordiale. La solution à la plupart des problèmes n'est pas difficile à trouver lorsque les hommes ou les nations sont réellement désireux de découvrir un terrain d'entente et concentrent leur volonté sur cette tâche. Mais, lorsque cette volonté de paix n'existe pas, et que l'on encourage délibérément une attitude d'hostilité plutôt que de coopération, on fait plus vite appel à la force qu'à la raison. Chaque fois que l'on fait appel à la force, la sécurité, qui est essentielle à la conservation de la liberté, exige une supériorité de force dans le camp de la liberté. Ceci est indispensable, non point dans des buts d'agression, mais pour sauver de la destruction les nations mêmes qui ont à cœur de créer de meilleures conditions d'existence pour les autres comme pour elles-mêmes.

Aucune formule simple ne saurait résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Ils ne seront résolus que dans la mesure où chaque individu remplira son rôle, et chaque nation le sien, afin de favoriser le bien général en témoignant de bonne volonté envers tous. Dans ce domaine, la puissance de l'exemple est primordiale. La patience et l'indulgence ne sont pas des signes de faiblesse, ce sont des témoignages de force.

Si l'on veut que le monde échappe à la destruction, il faut que les relations internationales, actuellement placées sous le signe de l'hostilité et de la force, aboutissent à la création d'une communauté mondiale qui reconnaisse qu'au-dessus des nations se trouve l'humanité. Il faut renoncer à résoudre les problèmes en ne tenant compte que du prestige national, des différences de classe et de race, et les envisager sous un angle mondial.

L'affreuse vérité est que les nations doivent choisir entre la loi du sang et de la mort, sans cesse à la recherche de nouveaux moyens de destruction, et la loi de la vie, de la paix et du travail, toujours à la poursuite de moyens nou-

the scourges which beset him. Mankind had still to discover whether violent conquest or the salvation of humanity was to triumph in the end.

Whatever might be said by or of individuals, the peoples of the world, in every community, ardently desired world peace. They were looking anxiously to all the representatives of all the nations at the Assembly to work together towards the fulfilment of that great purpose.

The proceedings of the present session of the Assembly might help to determine whether the world was to be plunged into the darkness of anarchy or whether mankind was to continue to move towards the light of ordered freedom and universal peace.

Mr. SCHUMAN (France), after referring to the speech of welcome by the President of the French Republic (136th meeting) said that his country was glad that all the Governments represented at the Assembly had accepted France's hospitality, and was grateful for their expressions of friendship and for the flattering terms in which they had described the part it had played in the history of mankind. The United Nations, while remaining attached to the headquarters they had finally chosen, desired to emphasize the universal character of the Organization by temporarily transferring the meeting place of the General Assembly and the Councils of the United Nations to other continents. Europe was the birthplace of the ideal and of the principles on which the Charter was based, and in this case France was only the representative of Europe. It was right that Europe should enjoy the privilege of welcoming the great forum of the peace-loving nations. In the atmosphere of an ancient civilization and surrounded by the evidence of a glorious yet troubled past, a better idea could be gained of the magnitude of the task and the immense difficulties with which the United Nations was confronted. Here they had a better understanding of its anxieties, but they had also grounds for hope.

In happier times, Paris would have had un-mixed joy in welcoming the United Nations to a setting which had been miraculously preserved, and would have welcomed them to a city whose pride it was to be and to remain universal. But joy was today tempered with seriousness. Better than any other country France was able to judge the dangers of disunion between nations divided no longer by traditional political rivalries but by profound ideological differences. The United Nations had founded its organization upon mu-

veaux destinés à délivrer l'homme des fléaux qu'il assaillent. Les hommes doivent encore découvrir si c'est la conquête par la violence qui l'emportera en fin de compte, ou si l'humanité sera sauvée.

En dépit de tout ce que peuvent dire certains individus, ou de tout ce qu'on peut dire sur eux, les peuples du monde, dans toutes les communautés, désirent ardemment la paix. Leurs regards se tournent anxieusement vers tous les représentants de toutes les nations réunies à cette Assemblée, dans l'espoir qu'ils uniront leurs efforts pour la réalisation de ce projet grandiose.

Les débats de cette Assemblée peuvent aider à décider si le monde doit être plongé dans les ténèbres de l'anarchie ou si l'humanité doit continuer sa marche vers la lumineuse clarté de l'ordre dans la liberté et de la paix universelle.

M. SCHUMAN (France), rappelant le discours de bienvenue du Président de la République française (136<sup>e</sup> séance), déclare que la France est heureuse que tous les Gouvernements représentés à l'Assemblée aient bien voulu accepter son hospitalité, et reconnaissante aussi des sentiments d'amitié qui lui ont été exprimés et des appréciations flatteuses qui ont été faites sur son rôle dans l'histoire de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies, tout en restant attachée au siège qu'elle a définitivement choisi, entend souligner son caractère universel en établissant temporairement en d'autres continents le lieu de réunion de son Assemblée et de ses Conseils. C'est en Europe que sont nés l'idéal et les principes qui sont à la base de la Charte. La France n'est en l'espèce que le représentant de l'Europe. Il était juste que l'Europe eût le privilège d'accueillir ce grand forum des nations pacifiques. Dans l'ambiance d'une vieille civilisation, devant les témoins d'un passé glorieux et tourmenté à la fois, on mesure mieux la grandeur de la tâche de l'Organisation des Nations Unies et ses immenses difficultés. On comprend mieux les appréhensions, mais l'on trouve aussi quelques motifs d'espérer.

En des temps meilleurs, c'est dans l'allégresse que Paris eût offert à l'Organisation des Nations Unies un cadre miraculeusement sauvegardé et lui eût réservé l'accueil d'une ville dont l'orgueil est d'être et de vouloir rester universelle. Mais cette allégresse est aujourd'hui tempérée de gravité. Mieux que quiconque, la France mesure les périls de la désunion entre des nations que séparent, non plus les traditionnelles rivalités politiques, mais les divergences idéologiques les plus profondes. Or, l'Organisation des Nations Unies

tual understanding and trust; it would live only in so far as both understanding and trust were kept alive. But in actual fact, the United Nations was faced not only with conflicting interests, but with passions, suspicion and moral confusion, the results of two world wars. From the wounds inflicted by those wars Europe had not yet recovered. The French representative was, however, sure he expressed the general feeling in declaring that, in spite of everything, the United Nations was determined to keep its faith intact.

The agenda for the third session was disturbingly the same as that of the previous year; the questions were the same from one year to the next, and the problems were still unsolved because the situation had not improved. International relations continued to be governed by the division of the world into two blocs. The failure of the United Nations to overcome essential difficulties, the mental anguish in which mankind lived and the continuance of dangerous local disputes, were all due to that fundamental division. The same weakness was to be seen in the internal working of the United Nations. New Members, however well-qualified, could not be admitted and the over-frequent use of the veto hampered the functioning of the Organization.

The United Nations must be universal or it would cease to exist; no peace-loving nation should be excluded for any political or ideological reason, provided its admission did not prejudice the principles of international morality, democracy and freedom upon which the Charter was based.

Many countries had asked to be admitted, and some had now been waiting for a long time. The opposition to their admission was based on the strict letter of the Charter, but without any seriously valid justification. That was not the spirit of the Charter, and the United Nations were entitled to call for a more liberal outlook, and for greater understanding. Thus, the door had been closed for over a year to the Italian Republic. The representation of Europe in the United Nations was tragically mutilated. The admission of Italy would at least tend to correct an unbalanced situation which was both inequitable and fraught with serious disadvantages.

The unanimous vote of the permanent members of the Security Council was necessary for the admission of every new Member. In the opinion of those who framed the Charter, that unanimity, which was one of the directing principles of the Organization, was designed to ensure its proper

est fondée sur l'entente, sur la confiance réciproques. Elle ne sera viable que dans la mesure où il y aura l'une et l'autre. En fait, elle se heurte, dans son action, non seulement à des conflits d'intérêts, mais à des passions, aux méfiances et au désarroi moral, conséquence de deux conflits mondiaux dont l'Europe n'est pas prête d'avoir guéri les blessures. Mais le représentant de la France est sûr d'exprimer le sentiment général en affirmant que, malgré tout et contre tout, l'Organisation entend maintenir sa foi intacte.

L'ordre du jour de la troisième session, poursuit M. Schuman, présente une ressemblance troublante avec celui de l'année dernière. Les questions sont les mêmes d'une année à l'autre, les problèmes sont demeurés sans solution, parce que la situation ne s'est pas améliorée. Les relations internationales restent dominées par la division du monde en deux blocs. Si l'Organisation des Nations Unies ne parvient pas à résoudre les difficultés essentielles, si le monde est dans l'angoisse, si de dangereux conflits locaux subsistent, c'est à cette division fondamentale qu'il faut l'imputer. Dans le fonctionnement interne de l'Organisation se manifeste une égale impuissance. Elle ne parvient pas à admettre de nouveaux Membres, si qualifiés soient-ils, et l'usage trop fréquent du droit de veto entrave ses travaux.

L'Organisation des Nations Unies sera universelle ou elle ne sera pas. Nul pays pacifique ne doit en être exclu, que ce soit pour des motifs d'ordre politique ou d'ordre idéologique, à moins que son admission ne mette en cause les principes de morale internationale, de démocratie et de liberté qui sont à la base de la Charte.

Un grand nombre de pays ont demandé leur admission et certains l'attendent depuis longtemps déjà. L'opposition faite à leur entrée est intervenue dans des conditions strictement conformes à la lettre de la Charte, mais sans motifs sérieusement valables. L'esprit de la Charte n'est pas celui-là et on a le droit d'en appeler à plus de libéralisme, à plus de juste compréhension. C'est ainsi que depuis un an, la porte reste fermée à la République italienne. La représentation de l'Europe au sein des Nations Unies est aujourd'hui tragiquement mutilée. Du moins l'admission de l'Italie permettrait-elle d'atténuer un déséquilibre à la fois inequitable et plein d'inconvénients graves.

L'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité est requise pour toute admission nouvelle. Dans l'esprit des auteurs de la Charte, l'exigence de cette unanimité, un des principes directeurs de l'Organisation, devait assurer le fonctionnement régulier de l'institu-

functioning. In fact, the abuse of that rule had had precisely the opposite result.

France had not invented the right of veto and did not advocate it; France had accepted it at San Francisco simply as a means of reconciling the equality of rights and the difference of means, between the various States. The intention from which it sprang had been seriously misunderstood and the result was a kind of paralysis damaging both to the prestige of the Organization and to the efficiency of the system. The question had been frequently raised and passionately discussed. Any revision of the text on reasonable lines would meet with the entire approval of France. But the difficulty was not the framing of a suitable text but the finding of a remedy for an actual situation and a state of mind. Excessive recourse to the veto was the expression of a fundamental opposition which threatened the future of the United Nations and thereby of the whole world.

Since, in such a situation, the machinery of the Charter was partially thrown out of gear, the delegation of the United States of America had proposed<sup>1</sup> at the second session that a permanent body should be created to represent the General Assembly and to study, in the intervals between regular sessions, such questions as might be referred to it. The Interim Committee was the outcome of that suggestion under conditions which, whatever might be said, were in perfect accord with the rules. It had now been at work for ten months. The French delegation was inclined to let it continue at least until the next General Assembly since it considered that no effort should be spared to improve the functioning of the Organization.

The representative of France recognized, however, that that was not an essential aspect of the fundamental problems which would have to be considered, among which a leading place must be given to military and moral disarmament.

The General Assembly had before it a report from the Security Council on the prohibition and control of atomic weapons (A/579). That was a question of life and death for the world. The Atomic Energy Commission, which the Security Council had set up for the purpose, had worked for more than two years under conditions which reflected great credit on its members, and had done splendid work, with the help of the most highly qualified experts. It was sad to think that, in spite of those efforts, no agreement had been reached and no specific and practical proposals made, though everyone anxiously desired them.

<sup>1</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*, 82nd plenary meeting, and document A/C.1/196.

tion. En fait, l'abus qui a été fait de cette règle a abouti au résultat exactement contraire.

Le droit de veto n'a pas été inventé par la France et n'a pas sa préférence. Elle ne l'a accepté, à San-Francisco, que comme un moyen de concilier entre États l'égalité des droits et la différence des moyens. On a gravement méconnu l'intention qui était à son origine; il en résulte une sorte de paralysie nuisible au prestige de l'institution et à l'efficacité du système. La question a été maintes fois soulevée et passionnément discutée. Toute révision de texte dans le sens de la raison ne pourrait que rencontrer l'approbation de la France. Mais il s'agit moins de trouver un bon texte que de remédier à une situation de fait et à un état d'esprit. L'usage excessif du veto est l'expression d'une opposition fondamentale, qui menace l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et, par là, celui du monde entier.

C'est parce que, dans une telle situation, le mécanisme statutaire est partiellement enrayé qu'à la deuxième session ordinaire, la délégation des États-Unis d'Amérique a proposé<sup>1</sup> de créer un organisme permanent, représentant l'Assemblée générale et capable, dans l'intervalle des sessions, d'étudier et de suivre tous problèmes qui lui seraient renvoyés. La Commission intérimaire est née de cette suggestion, dans des conditions qui, quoi qu'on en dise, sont parfaitement régulières. L'expérience en a été faite maintenant depuis dix mois. La délégation française est, pour sa part, disposée à la laisser se poursuivre, au moins jusqu'à la prochaine Assemblée générale, car elle estime qu'aucun effort ne doit être ménagé pour tenter d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

Le représentant de la France reconnaît cependant que ce n'est pas là une question essentielle au regard des problèmes de fond qui vont se poser, et au premier rang desquels il faut placer ceux du désarmement militaire et moral.

L'Assemblée générale, poursuit M. Schuman, est saisie du rapport établi par le Conseil de sécurité au sujet de l'interdiction et du contrôle de l'arme atomique (A/579). Il s'agit là, pour le monde, d'une question de vie ou de mort. La Commission de l'énergie atomique, nommée à cet effet par le Conseil de sécurité, a travaillé pendant plus de deux ans dans des conditions qui font honneur à ses membres. Elle a accompli, avec le concours des savants les plus qualifiés, une œuvre remarquable. Il est désolant de penser qu'en dépit de cet effort, aucun accord n'a pu être réalisé pour proposer des mesures concrètes et pratiques, que pourtant chacun attend avec anxiété.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 82<sup>e</sup> séance plénière, et document A/C.1/196.

The report would give rise to protracted controversy, in the course of which passions would undoubtedly be aroused and accusations freely made, of which the present general discussion was already providing a foretaste. In that matter, which dominated the general problem of disarmament, the French delegation considered control to be the fundamental factor. Essential decisions regarding prohibition or limitation were easier to formulate than to enforce; they could be properly applied only in so far as they were combined with a control that was really effective. The French representative felt compelled, with deep regret, to state that in the matter of control, agreement had so far proved to be impossible.

Unlike the atomic problem, the question of general disarmament had not yet been considered in detail by the Security Council, and was therefore open for future discussion. But it too, could only be settled if a little confidence were again shown in international affairs, and if effective control were loyally accepted by everyone. There was no question of interfering in the domestic affairs of the various countries, and if sovereign rights were brought up as a justification for refusing any serious obligation, then, it might be said that all obligations limited in some respect the sovereign rights of a State. The world could not possibly organize for peace unless each country agreed to certain contractual limitations of its sovereign rights for the common good. The important thing was that those limitations should be freely, consciously and reciprocally accepted, then limitations would be the very reflection of independence and the normal exercise of sovereignty. France considered such agreement of greater value than unreal settlements resulting from constraint.

Moral disarmament was the complement or a condition of material disarmament. The delegation of the USSR had referred to one of the aspects of moral disarmament the previous year, and the Assembly had naturally condemned unanimously those who were described as warmongers *tr.*<sup>1</sup> Such unanimous statements were satisfactory as far as they went; unfortunately, it was less easy to apply such principles, as had been discovered during the Conference on the Freedom of Information at Geneva in the previous spring and summer.

Similar difficulties had been encountered in connexion with a question which was closely allied and perhaps even more significant, that

Le rapport sera l'objet d'une ample controverse, au cours de laquelle ni la passion, ni les accusations ne seront sans doute ménagées. L'actuelle discussion générale en donne déjà un avant-goût. Dans cette affaire, qui commande le problème général du désarmement, la délégation française considère le contrôle comme le point fondamental. Les nécessaires décisions d'interdiction ou de limitation sont plus faciles à proclamer qu'à faire observer. Elles ne sont opérantes que dans la mesure où elles sont assorties d'un contrôle véritablement efficace. Le représentant de la France a le regret profond de devoir constater que, sur le contrôle, l'accord s'est révélé jusqu'à présent impossible.

A la différence du problème atomique, celui du désarmement général n'a pas encore fait l'objet, au Conseil de sécurité, d'une étude approfondie. Il reste donc ouvert pour l'avenir. Il ne sera, lui aussi, résolu que si, d'une part, un peu de confiance réapparaît dans les relations internationales et si, d'autre part, un contrôle effectif est loyalement accepté par chacun. Il ne s'agit pas là d'intervenir dans les affaires intérieures des différents pays et, si l'on objecte l'intangibilité des droits de souveraineté pour justifier le refus de tout engagement sérieux, quels sont, demande M. Schuman, les engagements qui ne limitent pas, dans une certaine mesure, les pouvoirs de décision d'un État souverain? Comment le monde pourra-t-il peu à peu s'organiser pacifiquement, si chacun ne consent au profit de tous certaines limitations contractuelles de ses droits? L'essentiel est que ces limitations soient librement, consciemment et réciproquement acceptées; elles sont alors l'expression même de l'indépendance et de l'exercice normal de la souveraineté. La France y attache plus de prix qu'à des règlements apparents qui ne recouvrent que la contrainte.

Le désarmement des esprits est un complément ou une condition du désarmement matériel. Un de ses aspects a été soulevé, l'an dernier, par la délégation de l'URSS et l'unanimité s'est naturellement réalisée au sein de l'Assemblée pour condamner ceux qu'il est convenu d'appeler les fauteurs de guerre<sup>1</sup>. De telles affirmations unanimes sont en elles-mêmes satisfaisantes; l'application des principes est malheureusement moins aisée et l'expérience en a été faite à la Conférence sur la liberté de l'information, réunie à Genève au cours du printemps et de l'été derniers.

Dans un domaine tout proche et peut-être plus significatif encore, celui des droits de l'homme, les difficultés ont été grandes aussi.

<sup>1</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*, 84th plenary meeting, and resolution No. 110 (II).

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, 84<sup>e</sup> séance plénière, et la résolution n° 110 (II).

of human rights. The representative of France hoped, however, that during the present session the General Assembly of the United Nations might give final form and unanimous agreement to the declaration submitted to it. France could point there to a long tradition, if not claim a title to discovery. It would rejoice if in the present year, which for France, as for many European countries, marked the hundredth anniversary of a year of great historical events and teachings, there was proclaimed on its soil a declaration of rights which, in turn, would be a milestone on the road of human civilization.

There were certain very delicate factual problems on the agenda. The report of the United Nations Special Committee on the Balkans<sup>1</sup> was before the Assembly, and certain decisions would have to be taken in connexion with it. Civil war in Greece was unfortunately not yet ended, though the area of hostilities had been considerably reduced. The question of assistance furnished to the rebels by some of the neighbours of Greece was still open, and the United Nations was therefore bound to continue, and perhaps intensify, its activities in that direction. The United Nations Special Committee on the Balkans, in spite of having been limited in its scope by the regrettable abstention of certain countries, had played an extremely useful part. It would doubtless be necessary to maintain it, at the same time specifying its rights and powers.

Almost a year had gone by since the General Assembly had adopted the recommendations contained in resolution 181 (II) concerning Palestine. The French delegation had hoped that those recommendations would have been accepted by the peoples concerned and would have brought peace to the Holy Land. On the contrary, violence had increased. The Security Council had tried to stop the war. The French delegation warmly welcomed the success of its intervention in establishing a truce. France for its part had given the United Nations every assistance that had been asked, and its corps of observers had suffered grave losses. The French delegation paid tribute to the heroism of those great servants of peace, and above all of their chief, who had shown the way of sacrifice.

Before his death Count Bernadotte had sent the United Nations his last report (A/648), containing concrete suggestions for a final settlement of the Palestinian problem. The French delegation was pleased that those suggestions emphasized, as did the resolution of 29 November 1947, a recommendation for an international

Mais le représentant de la France a l'espoir que, dans sa présente session, l'Assemblée générale des Nations Unies pourra donner sa forme définitive et un accord unanime à la déclaration qui lui est soumise. La France est fondée à dire qu'elle possède en la matière une tradition déjà longue, sinon un brevet d'invention. Elle serait heureuse qu'en cette année, qui est pour elle, comme pour maints pays européens, un centenaire chargé de souvenirs historiques et d'enseignements, pût être solennellement proclamée chez elle une déclaration des droits, qui, à son tour, compterait dans l'histoire de l'humanité civilisée.

Sur le plan des faits, certains problèmes particulièrement délicats figurent à l'ordre du jour. Le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans<sup>1</sup> est soumis à l'Assemblée et certaines décisions devront être prises à son sujet. La guerre civile n'est malheureusement pas encore terminée en Grèce, encore que son champ d'action se soit très sensiblement réduit. La question de l'aide apportée aux rebelles par certains voisins de ce pays reste posée et c'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a le devoir de continuer, et peut-être d'intensifier, l'action entreprise. La Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, même réduite dans son activité par la regrettable abstention de certains pays, a joué un rôle très utile. Il conviendra sans doute de la maintenir, en précisant ses attributions.

Près d'un an a passé depuis le vote par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II) relative à la Palestine. La délégation française avait espéré que cette recommandation rencontrerait l'accord des peuples intéressés et apporterait la paix à la Terre sainte. Bien au contraire, les violences se sont multipliées. Le Conseil de sécurité s'est efforcé de mettre un terme à cette guerre. La délégation française salue avec satisfaction le succès de son intervention dans l'établissement de la trêve. La France a, pour sa part, apporté à l'Organisation des Nations Unies tout le concours qui lui a été demandé et son corps d'observateurs a été cruellement frappé. La délégation française rend hommage à l'héroïsme de ces grands serviteurs de la paix, et d'abord, à celui de leur chef, qui a donné l'exemple du sacrifice.

Avant de disparaître, le comte Bernadotte avait envoyé à l'Organisation son dernier rapport (A/648) contenant des suggestions précises pour un règlement définitif du problème palestinien. La délégation française est heureuse que ces suggestions comportent en première ligne, comme la résolution de novembre 1947, l'éta-

<sup>1</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 8.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Supplément n° 8.

statute for Jerusalem. That seemed the only solution likely to safeguard the Holy Places, and recent events had confirmed that view. France could not forget its traditional role in that part of the world. For the rest, the Mediator's proposals could serve as a useful basis of discussion, bearing in mind that their final acceptance by the peoples concerned was still a basic condition of a lasting settlement.

The question of the former Italian colonies was before the General Assembly, following the expiration of the time period of a year which the four great Powers had been given to seek agreement. The French attitude in the matter had always been the same from the beginning. France believed that Italy was competent to administer those territories within the framework and with the safeguards of the trusteeship system, provided, however, that Ethiopia, which had suffered so greatly, should receive the satisfaction to which it was entitled. Other considerations would doubtless be raised in the course of the debate; they would have to be studied, bearing in mind both the requirements of justice and the needs of the peoples of those territories.

Mr. Schuman declared however that, whatever importance the French delegation might attach to the questions he had just dealt with, it considered the cardinal problem to be that of Europe, and, within Europe, of Germany.

The French representative had been much moved by the account the Polish representative had given (139th meeting) of his countrymen's sufferings. The French also knew the horrors of German invasion and occupation. France, as well as other nations represented at the Assembly, had been tortured body and soul. Three times invaded in the course of one generation, it did not wish, any more than Poland, to encourage the reconstruction of a Germany capable of aggression.

But neither did France wish to associate itself with a policy which would only repeat the mistakes made after the First World War. Germany, isolated and prey to unemployment, had fallen to Hitlerism and, in spite of a democratic constitution, had not resisted the pressure of nationalism. Germany would be democratic only in so far as it could progressively normalize first its economic activities, and then its political life, without being subject to the temptations of a presumptuous hegemony.

Deprived as it was now of an autonomous organization, Germany would have to begin by carrying out an internal re-education and then incorporating itself, with its special peculiarities, in the community of European nations. No form of government compatible with democratic prin-

blissement à Jérusalem d'un statut international. Seule une telle solution paraît de nature à préserver les Lieux saints. Les événements récents n'ont pu qu'affermir cette conviction. La France, pour sa part, ne peut oublier son rôle traditionnel dans cette partie du monde. Pour le surplus, les propositions du Médiateur peuvent servir utilement de base de discussion, étant entendu que leur acceptation finale par les peuples intéressés reste la condition fondamentale d'un règlement durable.

La question du sort des anciennes colonies italiennes est soumise à l'Assemblée générale à l'expiration du délai d'un an imparti aux quatre grandes Puissances pour la recherche d'un accord. La position française dans cette affaire est restée la même depuis l'origine. La France estime que l'Italie est qualifiée pour se voir confier l'administration de ces territoires, dans le cadre et avec les garanties du régime de tutelle, sous la réserve toutefois que l'Éthiopie, si durement éprouvée, reçoive les satisfactions auxquelles elle a droit. D'autres considérations seront sans doute mises en avant au cours de la discussion; il conviendra de les étudier, en tenant compte à la fois des exigences de la justice et de l'intérêt des populations de ces territoires.

M. Schuman déclare que, quelle que soit l'importance que la délégation française attache aux questions qu'il vient d'énumérer, le problème capital pour elle demeure le problème de l'Europe et, dans ce cadre, celui de l'Allemagne.

Le représentant de la France a entendu avec émotion le délégué de la Pologne évoquer les souffrances subies par ses compatriotes (139<sup>e</sup> séance). Les Français connaissent, eux aussi, les horreurs de l'invasion et de l'occupation allemandes. La France, avec d'autres peuples représentés à l'Assemblée, a été torturée dans sa chair et dans son âme. Trois fois envahie dans l'espace d'une seule génération, elle ne songe pas plus que la Pologne à favoriser la reconstruction d'une Allemagne équipée pour l'agression.

Mais la France ne veut pas non plus s'associer à une politique qui répéterait les erreurs commises après la première guerre mondiale. L'Allemagne, livrée au chômage et à l'isolement, est devenue hitlérienne, malgré sa constitution démocratique, qui n'a pas résisté à la poussée nationaliste. L'Allemagne sera démocratique dans la mesure où elle pourra progressivement normaliser son activité économique, puis sa vie politique, sans être exposée à la tentation d'une présomptueuse hégémonie.

Actuellement dépourvue d'une organisation autonome, l'Allemagne devra d'abord faire sa rééducation interne et s'intégrer ensuite, avec ses particularités propres, dans l'ensemble des nations européennes. Aucune forme de gouvernement compatible avec les principes démocra-

ciples should be refused to Germany. But the first step must in the nature of things be on a federal basis, which was certainly not incompatible with the principle of German unity. If Germany was at present cut in two, it was because the Allies had not succeeded in reaching agreement on methods for a common organization of the four zones from the administrative, economic, monetary and political points of view. The Powers responsible for the three Western zones had thus been led to prepare a separate statute for those territories, which could not remain indefinitely in the same status, three and a half years after the crumbling of the Reich. In London, France had had no intention of approving the partitioning of Germany or of eliminating the USSR authorities from matters which were of common concern to the Allies in virtue of previous agreements. France's action had been dictated by the absence of an unanimity, for which it continued to hope but which it could not impose.

In Berlin there was a steadily deteriorating situation in regard to currency, transport and municipal administration. In spite of the fact that the former capital of the Reich was divided into four zones, there should be a centralized quadripartite control and administration. But the Assembly would readily understand that such communal life required a minimum of goodwill. France had not found that goodwill on the part of its USSR partner, and as it intended neither to allow itself to be deprived of its rights nor to abandon the population placed in its charge, France was appealing to the United Nations, having after almost two months exhausted every possible way of reaching direct agreement for a solution of the conflict and for ending the forcible blockade imposed and maintained by the USSR authorities.

The new Germany would have to fit itself into democratic Europe. The partition of that old continent, so often and so grievously torn by war, was a relic of the past: a past to be respected and which France would not dream of suppressing, but the present age was that of big economic units and wide political agreements. Europe must unite to survive; France intended to work to that end with all its strength and all its soul.

Already a European public opinion was forming and already there were appearing the outlines of concrete efforts which marked the first steps on a new road. The economic reconstruction of Europe was already becoming a reality, through the mutual help of European nations, supplementing the generous aid of the United States of America. Sixteen countries, large and small, had met to draw up joint production pro-

tiques ne devra lui être refusée. Mais, par la nécessité des choses, les débuts seront à base fédérative, ce qui n'est nullement incompatible avec le principe de l'unité de l'Allemagne. Si celle-ci est actuellement coupée en deux, c'est que les Alliés ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les modalités d'une réorganisation commune des quatre zones d'occupation du point de vue administratif, économique, monétaire et politique. Les Puissances qui ont la charge des trois zones occidentales ont été ainsi amenées à préparer un statut particulier pour ces territoires, qui ne sauraient être indéfiniment maintenus dans le même statut, trois ans et demi après l'effondrement du Reich. A Londres, la France n'a nullement entendu consacrer une coupure de l'Allemagne, ni une élimination des autorités soviétiques dans les affaires qui sont communes aux Alliés en vertu d'accords antérieurs. Les initiatives prises par la France lui ont été dictées par l'absence d'une unanimité qu'elle persiste à désirer, mais qu'il ne lui appartient pas d'imposer.

A Berlin, on se trouve devant une situation qui n'a cessé de s'envenimer, dans le domaine de la monnaie, des transports et de l'administration municipale. Malgré la division en quatre secteurs, il doit exister dans l'ancienne capitale du Reich un contrôle et une gestion à quatre. Mais l'Assemblée comprendra aisément qu'une telle cohabitation exige un minimum de bonne volonté. La France ne l'a pas trouvée auprès de ses partenaires russes et, comme elle n'entend ni se laisser évincer de ses droits, ni abandonner les populations qui lui sont confiées, c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'elle fait appel, après avoir épuisé depuis près de deux mois toutes les possibilités d'entente directe, pour arbitrer le conflit et mettre un terme à l'acte de force que constitue le blocus imposé et maintenu par les autorités de l'URSS.

L'Allemagne renouvelée devra s'insérer dans l'Europe démocratique. Le morcellement de ce vieux continent, si souvent et si cruellement déchiré par la guerre, est une survivance du passé, respectable certes, et que la France ne songe pas à supprimer. Mais notre temps est celui des grandes unités économiques et des larges ententes politiques. L'Europe doit s'unir pour survivre. La France entend y travailler de toutes ses forces et de toute son âme.

Déjà se crée une opinion européenne et déjà se dessinent des efforts concrets qui marquent les premiers pas dans une voie nouvelle. Le relèvement économique de l'Europe par l'entraide des nations européennes, complétant le généreux concours des États-Unis d'Amérique, est maintenant entré dans la voie des réalisations. Seize pays, grands et petits, se sont rassemblés pour établir en commun des program-

grammes, to expand reciprocal trade, and to share among themselves the credits offered by the American nation.

Within those sixteen countries, closer agreements were being prepared. Belgium, the Netherlands and Luxembourg had set the example first by establishing the customs union known as Benelux. France and Italy were completing the details of the union which their Governments, with the support of their respective Parliaments, had then and there agreed upon in principle... It was to be hoped that those examples would be followed. For its part France had made it known as long ago as the previous year that it desired to enter into similar agreements with any European country inspired by like motives. That offer still held good for all Governments, whether of the West or of the East.

That was, of course, only the beginning of a great work : its achievement would be beset by difficulties and understandable hesitation. Time would be needed, as well as energy, perseverance and even courage, and final success could be achieved only through the co-operation of all. France in no wise desired to see a Europe divided. God grant that those holding aloof at the present time might not take too long to be convinced of it.

Economic union implied political co-operation. Ideas regarding European federation and confederation were gaining ground. The French delegation was happy to see that those ideas were being taken up and studied at many meetings in which the persons most representative of European opinion were taking part. They should now be considered and supported by the Governments themselves. In close agreement with the Government of Belgium, the French Government had proposed to follow up the suggestions for a meeting representative of opinion to draft a European organization. Such a meeting would have to weigh all the difficulties and evolve reasonable proposals which would take account of the need for wise and cautious progress.

Mr. Schuman went on to say that in the notable speech which the Assembly had applauded the previous day (144th meeting) the representative of the United Kingdom had emphasized that Great Britain, while remaining the centre of the British Commonwealth, was a European Power. France also would know how to reconcile its position on the Continent with its obligations to the French Union. The lessons of the war and the general evolution of ideas had made it possible for France to accept spontaneously a revision of old ideas and a new formula for the conduct of

mes de production, pour développer leurs échanges réciproques, pour répartir entre eux les crédits offerts par la nation américaine.

Au sein même de ces seize pays, des ententes plus étroites se préparent. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont, les premiers, donné l'exemple en créant cette union douanière qui a pris le nom de « Benelux ». La France et l'Italie mettent actuellement au point les modalités de l'union dont leurs Gouvernements ont, avec l'appui de leurs Parlements, d'ores et déjà décidé le principe. Il est à espérer que ces exemples seront suivis. La France, pour sa part, a, dès l'année dernière, proclamé son désir de s'unir par des accords de même ordre à tous les pays européens animés d'intentions analogues. Elle maintient cette offre à l'adresse de tous les Gouvernements, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est.

Bien entendu ce n'est là que le début d'une grande œuvre. La réalisation de cette œuvre rencontrera des difficultés, des hésitations excusables. Il faudra des délais, de l'énergie, de la persévérance et même du courage. On ne pourra finalement réussir qu'avec le concours de tous; une Europe divisée n'est nullement ce que la France a en vue. Dieu veuille que ceux qui se tiennent à l'écart aujourd'hui ne mettent pas trop de temps à s'en convaincre.

L'union économique implique la coopération politique. Les idées de fédération ou de confédération européenne font leur chemin. La délégation française se félicite de les voir reprises, étudiées dans de nombreuses rencontres auxquelles participent les personnalités les plus représentatives de l'opinion européenne. Il faut maintenant qu'elles soient examinées, soutenues par les Gouvernements eux-mêmes. En accord étroit avec le Gouvernement belge, le Gouvernement français a proposé de donner suite aux suggestions faites, tendant à réunir une assemblée représentative de l'opinion en vue de préparer un projet d'organisation européenne. Cette assemblée aura à mesurer toutes les difficultés et à proposer des solutions raisonnables, qui tiendront compte de la nécessité d'une sage progression.

Dans le discours remarquable que l'Assemblée a applaudi hier (144<sup>e</sup> séance), poursuit M. Schuman, le représentant du Royaume-Uni a insisté sur le fait que la Grande-Bretagne est une Puissance européenne tout en demeurant le centre du Commonwealth britannique. La France, elle aussi, saura concilier sa situation continentale avec ses obligations au sein de l'Union française. Les enseignements de la guerre et l'évolution générale des idées lui ont fait admettre spontanément une révision des anciennes conceptions, une formule neuve pour les rapports entre

relations between the mother country and the overseas territories. The charter of that new community was the French Constitution of 1946, which was like a transcription of the principles of the United Nations Charter. The bold measures taken on behalf of unequally developed populations would surely be rewarded by the confidence they inspired and deserved. Thus at every level there was to be found that essential element of confidence without which there would be neither peace, nor security, nor fruitful co-operation.

Because of some aspects of its internal politics, France sometimes shocked its friends by its capricious instability. But in fact France remained true to itself, in intention and in action, true to its human tradition and to its ideal of fraternity, both within and beyond its borders. France's ambition, Mr. Schuman concluded, was to be, and to become more and more, a faithful servant of a peaceful and reconciled humanity.

Mr. URDANETA-ARBELAEZ (Colombia) declared that when the spokesmen of the smaller nations appeared on the rostrum before the Assembly, from where their voices could be heard throughout the world, they were imbued only with an ardent desire to tell the truth as they saw it, and fully determined to speak the truth with courage and frankness. Nations which did not have great wealth at their command and which could not back their opinions with material force did not constitute a threat to world peace. At the same time they did not have the means of saving humanity from the scourge of war. For example, all Colombia could do was to express its desire to play its part in international co-operation and to assume its responsibilities by making its voice heard in defence of justice, by warning the world of dangers wherever it saw them and by calling attention to any defects it might notice in the working of the institutions intended to safeguard the peace.

Two thirds of the inhabitants of the world possessed no armaments. They, however, formed the majority of public opinion, that opinion with which it was dangerous to clash, because, sooner or later, truth would out and selfishness and despotism, despite their power, in the end would yield to the weight of public opinion.

The present Assembly was meeting in an atmosphere of expectation and anxiety. The circumstances of the moment recalled in many respects those which had led up to the last world tragedy and, rightly or wrongly, the whole of humanity was hopeful that the United Nations would be able to find a solution which would mean peace for all men of good will.

la métropole et les territoires d'outre-mer. La Constitution française de 1946, qui est la charte de cette nouvelle communauté, est comme la transposition des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La hardiesse des mesures qui ont été prises en faveur des populations inégalement évoluées sera certainement récompensée par la confiance qu'elle inspire et qu'elle justifie. C'est ainsi que, sur tous les plans, l'on retrouve ce postulat de la confiance, sans laquelle il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni coopération féconde.

La France, qui à cause de certains aspects de sa politique intérieure déconcerte parfois ses amis par une instabilité capricieuse, demeure en fait fidèle à elle-même, dans ses intentions comme dans son action, fidèle à ses traditions humaines, à son idéal de fraternité, en deçà et au delà de ses frontières. Son ambition, conclut M. Schuman, est d'être et de devenir de plus en plus un bon serviteur de l'humanité réconciliée et pacifique.

M. URDANETA-ARBELAEZ (Colombie) déclare que les porte-parole des pays faibles ne montent à la tribune de l'Assemblée, d'où leur voix se fait entendre dans l'univers entier, qu'avec l'ardent désir d'exprimer la vérité telle qu'ils la conçoivent, et vraiment décidés à la présenter avec courage et franchise. Ceux qui ne disposent pas de grandes richesses et qui ne peuvent appuyer leur décision par la force matérielle ne constituent pas un péril pour la paix du monde; mais il est vrai également qu'ils ne disposent pas de grands moyens pour éviter à l'humanité le fléau de la guerre. La Colombie, pour sa part, ne peut manifester son désir de prendre part à la coopération internationale et d'assumer ses responsabilités qu'en faisant entendre sa voix en faveur de la justice, en dénonçant les dangers partout où elle les voit et en signalant les défauts qu'elle a pu constater dans le fonctionnement des organismes destinés à maintenir la paix.

Les deux tiers des habitants de la planète ne possèdent point d'armes. Ils forment cependant la majorité de l'opinion publique, de cette opinion contre laquelle il est dangereux de se heurter, parce que, tôt ou tard, la vérité apparaîtra et que l'égoïsme et l'arbitraire, malgré leur puissance, finiront par céder au poids de l'opinion publique.

La présente Assemblée se réunit dans une atmosphère d'attente et d'angoisse. Les circonstances actuelles rappellent beaucoup celles qui ont précédé la dernière tragédie mondiale et toute l'humanité espère, à tort ou à raison, que l'Organisation des Nations Unies saura trouver une solution de paix pour tous les hommes de bonne volonté.

Mr. Urdaneta-Arbelaez wondered whether that hope was really well founded, as some of the problems which had been submitted to the General Assembly had been turned over to it because the institutions most competent to deal with them had proved to be powerless to do so. Other questions on the agenda were in reality praiseworthy and interesting efforts to improve the structure and working of the United Nations if possible. Still others had to do with the improvement of the health and well-being of mankind, but the most urgent problem, the one of greatest concern to the world, was not to be found on the agenda of the General Assembly.

The speaker wondered whether it were necessary for that very important question to be submitted to the consideration of the United Nations or not, for, so long as it remained unsolved, all the efforts that body might deploy to ensure the peace of the world would be made in vain, and that fact confirmed what the Secretary-General had so convincingly said in his annual report; namely, that the existence of the United Nations presupposed agreement among the great Powers. That Organization had not been formed to establish peace but to maintain it once it had been established. If peace did not exist in fact, the task of the United Nations would seem to be an almost impossible one. There was no way in which a thing which had not yet come into being could be preserved.

The problem of Berlin was to be submitted to the Security Council, and probably to the General Assembly at a later stage. That meant that the United Nations was going to find itself confronted with reality. Its ability to acquit itself of its task would be put to the test and the world would thus learn just how sincere certain States had been when they had signed the Charter at San Francisco. It was going to discover whether they had signed it with a sincere desire to live up to its provisions or whether they had done so solely for the purpose of paralysing the work of the Organization or utilizing it for their own ends.

As regards the admission of new Members, the Colombian Government considered that the only principle which, under the terms of the Charter, applied to that question was the following: all peace-loving States which accepted the obligations imposed by the Charter, and which were ready and willing to carry out those obligations were eligible for membership in the United Nations. No other considerations should apply and it would be a violation of the principles of the Charter to refuse admission to a State on account of its social order or the political ideology in which such order was inspired. It would be even more serious if membership were refused a peace-

M. Urdaneta-Arbelaez se demande si cette espérance est vraiment bien fondée, car certains des problèmes qui sont soumis à l'Assemblée générale lui ont été transmis parce que les organes les plus autorisés pour les traiter se sont montrés impuissants à y réussir. D'autres questions constituent des tentatives louables et intéressantes en vue d'améliorer, si cela est possible, la structure et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. D'autres enfin ont pour but d'améliorer la santé et le bien-être de la race humaine, mais le problème le plus urgent celui que le monde entier se pose avec une véritable angoisse, ne figure nullement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

L'orateur se demande s'il faut que cette question si importante soit, ou non, soumise à l'examen de l'Organisation des Nations Unies, car, tant qu'elle ne sera pas résolue, tous les efforts que celle-ci pourra faire pour assurer la tranquillité du monde seront vains. Cela confirme donc ce que le Secrétaire général suggère avec tant de raison dans son rapport annuel: l'Organisation des Nations Unies présuppose l'accord entre les grandes Puissances; cette Organisation n'a pas été créée pour établir la paix mais pour la maintenir une fois qu'elle aurait été rétablie. Si donc la paix n'existe pas en réalité, l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies s'avère presque impossible. Il est impossible de préserver ce qui n'est pas encore né.

Le problème de Berlin va être soumis au Conseil de sécurité et probablement, par la suite, à l'Assemblée générale. Cela signifie que l'Organisation des Nations Unies va se trouver soumise à l'épreuve des faits. Sa capacité à s'acquitter de sa tâche va être mise à l'épreuve, et le monde va savoir jusqu'à quel point certains États étaient sincères lorsqu'ils signèrent la Charte de San-Francisco. Il va savoir s'ils l'ont signée avec le désir sincère de s'y conformer ou s'ils l'ont fait uniquement pour paralyser l'activité de l'Organisation, ou pour utiliser cette dernière afin de servir leurs propres intérêts.

En ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, le Gouvernement de la Colombie estime que le seul critère qui, en vertu de la Charte, puisse s'appliquer en la matière, est le suivant: peuvent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies tous les États pacifiques qui acceptent les obligations imposées par la Charte, qui sont capables de les remplir et disposés à le faire. Aucune autre considération ne devrait jouer, et c'est violer les principes de la Charte que de refuser l'accès de l'Organisation à un pays en arguant de son régime social ou de la philosophie politique dont il s'inspire. Il serait encore plus grave de refuser cet accès à

loving State because it was on good or bad terms with one or other of the great Powers. The United Nations should have a universal character and, consequently, should be composed of the greatest possible number of States, so that all might co-operate in the task of safeguarding peace.

With regard to the question of the independence of Korea, the position of Colombia was clearly defined. At its 112th plenary meeting on 14 November 1947, by a vote of forty-three nations, the Assembly had established a Temporary Commission on Korea. The functions of the latter had been clearly defined. Despite the obstruction of the USSR, the Commission had faithfully carried out the task allotted to it. If then, under such circumstances, the General Assembly did not give its unqualified approval to the work of the Commission, it would in fact be renouncing its own authority and admitting the existence within the Assembly itself of the privilege of the veto, which existed only in the Security Council.

As for the voting procedure in the Security Council, it was quite evident that the manner in which that procedure had been followed, and the excessive use of the veto, had often rendered that body powerless, even on purely procedural questions. It was obvious that, if such a practice were to continue, the most important organ of the United Nations would lose prestige in world opinion and States would no longer have any faith in its action. On the other hand, it was easy to understand the arguments in favour of the veto, and to realize that the great Powers could not accept a situation in which they might be obliged against their will, at any moment, to take measures to their prejudice. The two aspects of the question could, however, be reconciled without necessarily amending the Charter, and for the moment it would be sufficient to try to find a correct interpretation of the text in accordance with the true spirit of the Charter.

Perhaps, when the case of the veto seemed imminent, it might be possible to make compromise between the permanent members of the Council easier, by avoiding its use at that meeting and deferring the final decision, in order to give the States parties to the dispute time to come to an agreement. Then again, when the differences were as to whether the question under consideration was procedural or not, it might be well to ask the International Court of Justice for an advisory opinion, not in order that the views of that body might be enforced, which might have serious consequences, but in order to oblige the refractory State to declare itself against the opinion of

un État pacifique parce qu'il serait en bons ou en mauvais termes avec telle ou telle des grandes Puissances. L'Organisation des Nations Unies doit avoir un caractère universel et, par conséquent, doit accueillir le plus grand nombre possible d'États, afin que tous puissent coopérer à la tâche du maintien de la paix.

En ce qui concerne le problème de l'indépendance de la Corée, la position de la Colombie se trouve clairement définie. A sa 112<sup>e</sup> séance plénière tenue le 14 novembre 1947, l'Assemblée générale, par un vote de quarante-trois nations, a créé une Commission temporaire pour la Corée. Les fonctions de cette dernière ont été clairement définies. Malgré l'obstruction à laquelle s'est livrée l'URSS, la Commission s'est fidèlement acquittée de la tâche qui lui a été assignée. Or si, dans ces conditions, l'Assemblée générale n'approuvait pas sans réserve le travail de la Commission, elle renoncerait en somme à son autorité et admettrait l'existence, à l'Assemblée même, du privilège du veto, qui n'existe qu'au Conseil de sécurité.

Quant à la procédure de vote au Conseil de sécurité, on se rend parfaitement compte que la manière dont cette procédure a été employée ainsi que l'usage immodéré du droit de veto ont fréquemment réduit cet organe à l'impuissance, même lorsqu'il ne s'agissait que de problèmes de procédure. Il est évident que si cette pratique continuait, l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies perdrait de son prestige auprès de l'opinion mondiale et les États n'auraient plus confiance dans son fonctionnement. Mais, d'autre part, il est facile de comprendre les raisons invoquées en faveur du veto, et pourquoi les grandes Puissances ne peuvent se résoudre à se voir obligées, à un moment ou à un autre, de prendre, contre leur gré, des mesures qui risqueraient de leur porter préjudice. Il n'est pourtant pas indispensable de modifier la Charte pour concilier les deux aspects de la question, et il suffirait, pour le moment, de rechercher une interprétation correcte des textes, compatible avec le véritable esprit de la Charte.

L'on pourrait peut-être, au moment où un veto paraît imminent, faciliter un compromis entre les membres permanents du Conseil en évitant que le veto intervienne au cours de cette même séance et en différant, au contraire, la décision finale, afin de donner aux États parties à la controverse le temps de se mettre d'accord. D'autre part, lorsque les divergences portent sur le point de savoir si la question en cours d'examen est ou non une question de procédure, il serait peut-être bon d'avoir recours à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, non pour imposer les vues de cette dernière, ce qui pourrait avoir de graves conséquences,

the highest authority on the legal interpretation of the Charter. Such a method might perhaps lessen the drawbacks of the excessive use of the veto, while in no way detracting from its effectiveness. Colombia would ask for the adoption of some such formula.

As a member of the Security Council, Colombia had taken part in the discussions of the Atomic Energy Commission, and had been deeply disappointed to have to admit that its deliberations had ended in complete failure. Where such a serious matter was concerned, the world could not be left in a state of uncertainty and anxiety. The Assembly should take steps to settle the disagreement. The Colombian representative feared, however, that it would be impossible for the General Assembly to take any effective measures, since it was only the great Powers who could settle the problems separating them. From the very beginning Colombia had stated in the Commission and would reiterate again that it was not possible to begin by taking steps to prohibit atomic weapons and destroy those already in existence and after that to establish an organ of control. The reverse procedure would appear to be the logical one to follow. If that were not done, it was difficult to see who should decide which weapons were to be prohibited, which were to be destroyed, and where they were to be found.

With regard to the question of Spain, which the Assembly had referred to the Security Council in accordance with resolution 114 (II) of 17 November 1947, and which the Council had decided not to include in its agenda on 25 June 1948,<sup>1</sup> the Colombian delegation concluded that the Council had implicitly recognized that the question did not represent a threat to peace, and that, in those circumstances, any recourse to Article 41 of the Charter would be based solely upon the character of the political regime in Spain, and would therefore be an interference in the domestic affairs of a State and hence a violation of the Charter itself.

Where freedom of information was concerned, Colombia adhered to the terms of its Constitution: freedom of information was ensured, but with due regard for the responsibility required by law in every country.

Such was the position of Colombia on certain items of the agenda. Its views on the other items would be made known at the appropriate time in the course of the discussions.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Third Year, No. 90.

mais afin de placer l'État récalcitrant dans l'obligation de se prononcer, en matière d'interprétation juridique de la Charte, à l'encontre de l'avis de l'autorité la plus haute en la matière. Cette méthode permettrait peut-être d'atténuer en partie les inconvénients d'un usage excessif du veto, en laissant en même temps à ce privilège toute son efficacité. La Colombie demandera l'adoption de cette formule ou d'une formule analogue.

En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la Colombie a pris part aux délibérations de la Commission de l'énergie atomique et n'a pu qu'éprouver une grande désillusion en constatant que ces délibérations ont abouti à un échec total. Lorsqu'il s'agit d'une question aussi grave, il est impossible de laisser le monde incertain et inquiet. L'Assemblée devrait prendre des dispositions en vue de régler ce différend, mais le représentant de la Colombie craint que cet organisme ne soit dans l'impossibilité de prendre aucune mesure efficace, car seules les grandes Puissances peuvent résoudre les questions qui les séparent. La Colombie a déclaré dès le début à la Commission, et elle déclare encore aujourd'hui, que l'on ne peut commencer par prendre des mesures destinées à interdire l'emploi des armes atomiques et à détruire celles qui existent déjà, puis créer un organisme de contrôle; il semble qu'il faille logiquement adopter la procédure inverse. Si l'on n'agit pas ainsi, qui déterminerait les armes devant faire l'objet de l'interdiction, celles qu'il faut détruire, et l'endroit où elles se trouvent?

Quant à la question de l'Espagne, que l'Assemblée a renvoyée au Conseil de sécurité conformément à la résolution 114 (II) du 17 novembre 1947 et que le Conseil a décidé, le 25 juin 1948<sup>1</sup>, de ne pas inscrire à son ordre du jour, la délégation de la Colombie conclut que le Conseil a reconnu implicitement que la question ne constituait pas une menace à la paix et que, dans ces conditions, tout recours à l'article 41 de la Charte ne serait fondé que sur la nature du régime politique en vigueur en Espagne, ce qui constituerait une intervention dans les affaires intérieures d'un État, c'est-à-dire une violation de la Charte elle-même.

Pour la liberté d'information, la Colombie s'en tient aux dispositions de sa Constitution: la liberté d'information est assurée sous réserve de la responsabilité imposée par la législation en vigueur dans chaque pays.

Telle est la position de la Colombie sur certains points de l'ordre du jour. Quant aux autres points, elle fera connaître son opinion en temps utile, au cours des débats.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième Année, n° 90.

Finally, Colombia, faithful to its unshakable democratic tradition, was convinced that it was only under a system of freedom based on moral law that the world could regain balance and stability. Freedom must be ensured for the human person and for States, freedom of conscience, of speech and of association, freedom of work, freedom of movement and of trade. Every individual, as well as every State, must be able to profess and to practice those principles which he considered right, so long as he did not try to impose them upon others by force or guile.

By their very nature, man and all the institutions he had created tended towards freedom. Lack of freedom brought anxiety, quarrels, and breaches of the peace. Peace could only exist in the pure light of freedom and justice. Through its support of those ideals the United Nations would truly become «the conscience of the world», as a French writer had so aptly said.

The fact that the Assembly was meeting among the French people allowed the world to glimpse a ray of hope. The land of France had been the cradle of liberty; the United Nations must not dig its grave there.

Mr. BEASLEY (Australia) stated that part of the long agenda before the General Assembly reflected the serious and complicated divergencies which tended to divide the Powers at the present time and to encourage and perpetuate the present tension. But that agenda also reflected the wide range of the work of the Organization and its sincere and often successful endeavours to promote peace and raise standards of human welfare throughout the world.

The general debate was preparatory to the consideration in committee of each item of the agenda. Mr. Beasley felt that the sooner the General Assembly got down to detailed consideration of its agenda, the better. He would therefore merely outline the general approach of the Australian delegation to a few items which called for special attention.

The first concerned the admission of new Members. That was a question which was not appearing on the agenda for the first time. The previous year, at the instance of the Australian delegation, the General Assembly had adopted resolution 113 (II) stating that, in its opinion, Finland, Ireland, Italy, Portugal and Transjordan were peace-loving States, able and willing to carry out the obligations of the Charter, and that they should therefore be admitted to membership in the United Nations. The General Assembly had asked the Security

Enfin, fidèle à son inébranlable tradition démocratique, la Colombie est convaincue que c'est uniquement sous un régime de liberté, fondé sur la morale, que le monde pourra retrouver l'équilibre et la stabilité. Il faut assurer la liberté de la personne humaine et des États, la liberté de conscience, la liberté de parole et de réunion, la liberté du travail, la liberté de mouvement et de commerce. Chaque individu ou chaque État doit pouvoir professer et mettre en pratique les principes qui lui semblent bons, à condition qu'il ne cherche pas à les imposer aux autres par la force ou par la ruse.

De par leur nature, l'homme et toutes les institutions dont il est l'auteur tendent vers la liberté; l'absence de liberté entraîne l'inquiétude, la colère et la rupture de la paix. La paix ne peut s'établir que dans la pure lumière de la liberté et de la morale. En défendant ces dernières, l'Organisation des Nations Unies sera véritablement «la conscience du monde», comme vient de le dire fort heureusement un écrivain français.

Le fait que cette Assemblée soit l'hôte du grand peuple de France fait entrevoir au monde une lueur d'espoir. La terre de France fut le berceau de la liberté; il ne faut pas que l'Organisation des Nations Unies y creuse son tombeau.

M. BEASLEY (Australie) souligne qu'une partie du long ordre du jour que se propose d'adopter l'Assemblée générale reflète les divergences graves et complexes qui tendent à diviser aujourd'hui les Puissances et à augmenter et prolonger la tension actuelle. Mais cet ordre du jour reflète aussi l'étendue de l'œuvre de l'Organisation, en même temps que les efforts sincères, souvent fructueux, que fait cette dernière pour établir la paix et élever le niveau de vie de l'humanité à travers le monde.

La discussion générale prépare l'examen en commission de chaque point de l'ordre du jour. M. Beasley pense que, plus tôt l'Assemblée générale attaquera l'examen détaillé de chaque question, mieux cela vaudra. Il se bornera à indiquer dans leurs grandes lignes les vues de sa délégation sur certaines questions qui réclament une attention particulière.

La première de ces questions concerne l'admission de nouveaux Membres. Ce n'est pas la première fois que cette question figure à l'ordre du jour. L'an dernier, à la demande instante de la délégation de l'Australie, l'Assemblée générale a adopté la résolution 113 (II) déclarant qu'à son avis la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la Transjordanie étaient des États pacifiques capables de remplir les obligations de la Charte et disposés à le faire, et que ces pays devaient donc être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée géné-

Council to reconsider those applications and had asked the permanent members of the Security Council to consult together on the matter.

Not one of those States had since been recommended by the Security Council for admission. Indeed, the admission of yet another country, Ceylon, a completely free and independent member of the British Commonwealth, with a democratic and peaceful form of government, had been vetoed by the USSR, despite the support of nine members of the Security Council.<sup>1</sup>

The Australian delegation deplored the way in which the right to individual opposition had been misused in that matter. It had consistently maintained that no nation had the right, except on the grounds of qualification expressly provided in the Charter, to refuse admission to any applicant State, and that view had recently been upheld by the International Court of Justice (A/597). The Court had laid down that every application for admission should receive individual consideration on its own merits, and that no Member State could make its consent to the admission of an applicant dependent on the admission of other applicants. Nevertheless, the Australian delegation could not accept the view put forward by the Argentine delegation<sup>2</sup> that the General Assembly had the right to admit to membership a nation which had secured the support of the majority of the Security Council, but not of all the five members entitled to exercise their right of veto. Such action would be contrary to Article 4 of the Charter. Australia had never sought to infringe the Charter; it had stood firmly for the observance of the Charter by great and small Powers alike even when, as in the case of the veto, the result was contrary to its wishes. Mr. Beasley supported the USSR in resisting infringement of Article 4 of the Charter, but asked that country to show the same respect for the Charter in exercising its right of veto.

Australia would propose that the General Assembly should reaffirm at the present session that the countries above-mentioned were, in its opinion, qualified for admission under the Charter and that it should call upon the Security Council to reconsider their applications in the light of the decision of the International Court of Justice.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Third Year, 351st meeting.

<sup>2</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly*, General Committee, 43rd meeting.

rale a prié le Conseil de sécurité de procéder à un nouvel examen de ces demandes, et a demandé aux membres permanents du Conseil de se consulter à ce sujet.

Depuis, aucun de ces États n'a fait l'objet, de la part du Conseil de sécurité, d'une recommandation en vue de son admission. Bien plus, en dépit de l'opinion favorable de neuf membres du Conseil de sécurité, l'URSS a opposé son veto<sup>1</sup> à l'admission d'un autre pays, Ceylan, membre absolument libre et indépendant du Commonwealth britannique, doté d'un Gouvernement démocratique et pacifique.

La délégation australienne déplore le mauvais usage que l'on a fait en cette matière du droit d'opposition individuelle. Elle a toujours soutenu qu'aucune nation n'a le droit, à moins qu'elle ne s'appuie sur les réserves expressément prévues par la Charte, de rejeter la demande d'admission d'aucun autre pays. Cet avis a récemment été confirmé par la Cour internationale de Justice (A/597). La Cour a précisé que toute demande d'admission devait faire l'objet d'un examen individuel sur le fond, et qu'aucun État Membre ne pouvait subordonner son vote affirmatif concernant l'admission d'un nouveau Membre à la condition que, en même temps que l'État en question, d'autres États fussent également admis dans l'Organisation. Néanmoins, la délégation australienne ne peut approuver l'opinion avancée par la délégation argentine<sup>2</sup> selon laquelle l'Assemblée générale a le droit d'admettre au sein de l'Organisation une nation qui a obtenu l'appui de la majorité au Conseil de sécurité mais non celui des cinq Membres jouissant du droit de veto. Cela serait contraire à l'article 4 de la Charte. L'Australie n'a jamais cherché à violer la Charte; elle a toujours soutenu avec fermeté que grandes et petites Puissances devaient observer la Charte, même si, comme cela se produit dans le cas du veto, le résultat devait être contraire à leurs préférences. M. Beasley se déclare d'accord avec l'URSS quand elle s'oppose à la violation de l'article 4 de la Charte. Mais il demande à ce pays de montrer un même respect de la Charte dans l'exercice de son droit de veto.

L'Australie va proposer à l'Assemblée générale de réaffirmer au cours de cette session que tous les pays dont il vient d'être fait mention lui semblent remplir les conditions prévues par la Charte, et d'engager le Conseil de sécurité à examiner à nouveau leurs demandes, à la lumière de l'avis donné par la Cour internationale de Justice.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième Année, 351<sup>e</sup> séance.

<sup>2</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Bureau, 43<sup>e</sup> séance.

The representative of Australia then dealt with a question in connexion with economic and social work. In its preoccupation with political problems and divergencies, which attracted attention because of their more direct effect on the maintenance of peace, the General Assembly should not overlook the importance of its less spectacular work in the economic and social fields. That work could contribute to peace by easing the want and inequality which often underlay political tension and which could be used to disturb peace.

As Mr. Malik, representative of Lebanon and President of the Economic and Social Council, had said at the opening of the last session of that body,<sup>1</sup> the work of the Security Council would decrease in proportion to the success of the Economic and Social Council.

The three great economic problems confronting the world at the present time were reconstruction, the improvement of standards of living, and the control of major economic fluctuations. The Economic and Social Council, as well as its functional and regional commissions and the specialized agencies, had a gigantic task to perform; for example, it must provide for the production and distribution of food to keep pace with rising populations and to make possible higher standards of living in all countries.

Some of that work had already been tackled vigorously and realistically, but in a few cases the Council had been bogged down in political disputes, and its efforts dissipated because of inadequate or over-elaborate machinery. Thus, the study of economic fluctuations and of full employment had hardly begun. Concrete programmes of international action to meet or forestall a depression did not exist. What Governments demanded were recommendations for concrete action, and they could not be fobbed off with general conversations, nor with a mere repetition of broad principles.

Mr. Beasley stated that the International Children's Emergency Fund had undertaken one of the most valuable tasks of the United Nations, in relieving the sufferings and needs of children in Europe and in other devastated and under-developed areas. The Australian Government had given constant support to the Fund and its contribution was second to that of the United States of America. He

Le représentant de l'Australie tient également à traiter d'une question qui relève du domaine économique et social. Tout en se préoccupant des problèmes et divergences d'ordre politique qui retiennent son attention à cause de leur incidence plus directe sur le maintien de la paix, l'Assemblée générale ne doit pas négliger l'importance de sa tâche, moins spectaculaire il est vrai, dans le domaine économique et social. Cette tâche peut contribuer au maintien de la paix en atténuant la misère et l'inégalité qui sont souvent à l'origine des tensions politiques et que certains pourraient exploiter pour troubler la paix.

Comme l'a dit M. Malik, représentant du Liban et Président du Conseil économique et social, lors de l'ouverture de la dernière session de cet organisme<sup>1</sup>, la tâche du Conseil de sécurité se trouvera allégée dans la mesure où le Conseil économique et social réussira dans la sienne.

Les trois grands problèmes économiques auxquels le monde doit faire face aujourd'hui sont la reconstruction, l'amélioration du niveau de vie et le contrôle des grandes fluctuations économiques. Le Conseil économique et social, ainsi que ses Commissions organiques et régionales et les institutions spécialisées, a une œuvre gigantesque à accomplir. Par exemple, il faut prévoir la production et la distribution des denrées alimentaires en quantité suffisante pour faire face à l'augmentation de la population et pour rendre possible, dans tous les pays, un niveau de vie plus élevé.

On s'est déjà attelé à une partie de cette tâche d'une façon énergique et réaliste, mais parfois le Conseil s'est enlisé dans les discussions politiques et ses efforts se sont dispersés dans les rouages d'un appareil insuffisant ou trop compliqué. C'est ainsi que l'étude des fluctuations économiques et du plein emploi est à peine commencée. Il n'existe aucun problème concret prévoyant des mesures internationales en vue de combattre ou de prévenir les crises. Ce que les Gouvernements réclament, ce sont des recommandations concrètes. Ils ne peuvent se contenter de conversations d'ordre général, ni d'une simple répétition de grands principes.

M. Beasley déclare que le Fonds international de secours à l'enfance a entrepris l'une des œuvres les plus magnifiques de l'Organisation des Nations Unies, en soulageant les souffrances et les misères des enfants d'Europe et d'autres régions dévastées et insuffisamment développées. Le Gouvernement australien a donné au Fonds son appui constant et sa contribution vient immédiatement après celle des États-Unis

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council, seventh session, 175th meeting.*

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, Septième Session, 175<sup>e</sup> séance.*

appealed to all Governments which had not already done so to give that work their utmost support. The Fund distributed relief, on a non-discriminatory basis, to the children of the world, the children who knew no politics and who were suffering from the effects of war and economic conditions in whose creation they had played no part. Their health, their education and their well-being were one of the surest foundations it was possible to build for future peace. The Children's Fund and assistance to children generally throughout the world had received valuable aid since the United Nations issued its Appeal for Children. Over 16 million dollars had been raised during the year by the Appeal. It had brought vividly before the people of the whole world the conditions under which many children had to live, and the need for improving those conditions. It had brought home to the individual citizens of each country the actual work of the United Nations and its purpose and principles.

The Australian delegation therefore strongly deplored the Economic and Social Council's decision,<sup>1</sup> taken the previous month by eight votes to seven, to discontinue the Appeal at the end of the year. That decision, if sustained, would be a tragic blunder. The Australian delegation had included in the agenda of the present session an item proposing the continuance of the Appeal, so that its valuable work might be maintained.

The work of the United Nations was hampered by the fact that in two key areas of the world, Europe and Asia, no firm basis for peace had yet been worked out. It had become clearer than ever that the unjust exclusion from the German and Austrian settlements of the middle and smaller Powers who had contributed so much to victory had not helped the practical task of making a just, or indeed, any peace.

As Mr. Evatt, leader of the Australian delegation and President of the General Assembly, had stressed again the previous week, the great Powers had been unable to agree upon definitive terms of peace, either for Germany or Japan. Questions like the Italian colonies and Korea, which really belonged to the peace settlements, had already passed into the jurisdiction of the United Nations.

d'Amérique. Il demande à tous les Gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait de donner à cette œuvre leur appui total. Ce Fonds distribue des secours à tous les enfants du monde sans distinction, à des enfants qui ne savent rien de la politique et qui souffrent des répercussions de la guerre et d'une situation économique à la création de laquelle ils n'ont eu aucune part. Leur santé, leur éducation et leur bien-être sont les bases les plus sûres que l'on puisse établir pour la paix future. Le Fonds pour l'enfance et l'aide à l'enfance ont généralement reçu, à travers le monde, une aide appréciable, depuis que l'Organisation des Nations Unies a lancé son appel en faveur de l'enfance. Plus de seize millions de dollars ont été réunis cette année grâce à cet appel. Il a fait éclater aux yeux du monde entier dans quelles conditions de nombreux enfants sont réduits à vivre et combien il est nécessaire d'améliorer ces conditions. Il a fait comprendre individuellement aux citoyens de chaque pays l'œuvre véritable de l'Organisation des Nations Unies, son but et ses principes.

La délégation australienne déplore donc vivement que le Conseil économique et social ait pris la décision<sup>1</sup>, le mois dernier, par huit voix contre sept, de faire cesser cet appel à la fin de l'année. Cette décision, si elle est maintenue, sera une erreur tragique. La délégation de l'Australie a inscrit à l'ordre du jour de la présente session une proposition tendant à poursuivre cet appel, de façon que soit continuée cette œuvre si utile.

L'Organisation des Nations Unies est gênée dans l'accomplissement de sa tâche par le fait que, dans deux zones-clés du monde, l'Europe et l'Asie, on n'a pas encore pu établir de bases solides pour la paix. Il est maintenant devenu plus évident que jamais qu'il a été injuste d'exclure du règlement des questions allemandes et autrichiennes les petites et moyennes Puissances, qui ont tant contribué à la victoire. Cette exclusion n'a pu qu'entraver l'édification d'une paix juste, et même de la paix tout court.

Ainsi que M. Evatt, chef de la délégation australienne et Président de l'Assemblée générale, l'a fait ressortir à nouveau la semaine dernière, les grandes Puissances ont été incapables de s'entendre sur des conditions de paix définitives, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou du Japon. Des questions telles que celles des colonies italiennes et de la Corée, qui relèvent réellement des règlements de paix, ont déjà été placées sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council*, seventh session, Resolution No. 162 (VII).

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, Septième Session, Résolution n° 162 (VII).

That process, indeed, was inevitable if the great Powers could not agree among themselves. Berlin afforded the latest example, although that dispute was merely a by-product of the general disagreement between the great Powers in relation to Germany and Japan.

In its discussions on the Italian colonies the Assembly should recognize the special weight that should be attached to the views of countries like Australia, India, New Zealand, Pakistan and South Africa, which had fought without stint in those territories from the very beginning in order to rid them of fascist domination. As Australia had pointed out at the Paris Peace Conference, their exclusion from direct participation in the discussions on those colonies up to now was completely unjustified.

The Australian delegation had always maintained that the only basis for a successful organization was to be found in applying the principles of the Charter to each problem as it arose. Each item of the agenda should be taken separately and judged on its merits, after first ascertaining the facts, if necessary, by an independent commission of inquiry. During its two years' service on the Security Council, Australia had sought to establish those principles in the work of that body, not without success.

Those principles were no less valid in the work of the General Assembly. The Assembly was the most democratic and representative organ of the United Nations. Every Member was represented in it. There was no right to any individual veto and there was no limit to the right of discussion. But the Assembly would discharge its duties properly and fulfil the role which had been contemplated for it at San Francisco only if it strove fearlessly to apply the principles of the Charter to its agenda, each item being decided on its merits and free from the evils of automatic bloc-voting, whether the bloc might be of the East or the West, of the North or the South.

In conclusion, the representative of Australia called upon the Members of the United Nations to tackle their task with resolution. Many duties awaited them. There was no doubt of the President's determination to adopt the most expeditious handling of the many items on the agenda, and it should be the policy of every Member to support him fully in that great task. He expressed to the General Assembly the sincere appreciation of his Government

Il est inévitable en effet qu'il en soit ainsi si les grandes Puissances ne peuvent s'entendre entre elles. L'affaire de Berlin en offre le dernier exemple, bien que ce différend ne soit qu'un sous-produit du désaccord général existant entre les grandes Puissances au sujet de l'Allemagne et du Japon.

Lorsqu'elle discutera des colonies italiennes, l'Assemblée devra reconnaître l'importance toute spéciale que l'on doit accorder à l'opinion des pays qui, comme l'Australie, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Union Sud-Africaine, ont, dès la première heure, combattu sans ménagement dans ces territoires pour les soustraire à la domination fasciste. Ainsi que l'Australie l'a fait observer lors de la Conférence de la paix à Paris, l'exclusion qui les a écartés jusqu'à présent de toute participation directe aux délibérations ayant trait à ces colonies ne se justifie en aucune façon.

La délégation australienne a toujours soutenu que le seul fondement d'une organisation fructueuse doit être trouvé dans l'application des principes de la Charte à chaque problème, dès qu'il vient à se poser. Chaque point de l'ordre du jour doit être considéré séparément et examiné en lui-même, après que les faits s'y rapportant auront, en cas de besoin, été établis par une commission d'enquête indépendante. Au cours des deux années où elle a siégé au Conseil de sécurité, l'Australie a cherché, non sans succès, à faire pénétrer ces principes dans les travaux de cette organisme.

Ces principes gardent toute leur valeur lorsqu'il s'agit des travaux de l'Assemblée générale. L'Assemblée est l'organe le plus démocratique et le plus représentatif des Nations Unies. Chaque Membre y est représenté. Aucun droit de veto n'y est reconnu et le droit de discussion n'y est pas limité. Mais l'Assemblée ne s'acquittera d'une manière satisfaisante de ses fonctions et ne jouera le rôle qui lui a été assigné à San Francisco que si elle s'efforce d'appliquer sans crainte les principes de la Charte à toutes les questions de son ordre du jour, chacune d'entre elles étant considérée séparément et protégée contre les effets pernicioseux du vote automatique par blocs, qu'il s'agisse de blocs de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud.

En conclusion, le représentant de l'Australie invite les Membres des Nations Unies à se mettre résolument à la tâche qui est la leur. Des devoirs multiples les attendent. Il ne doute pas que le Président soit décidé à adopter la procédure la plus expéditive pour traiter les nombreuses questions figurant à l'ordre du jour, et chacun se doit de l'appuyer sans réserve dans l'accomplissement de cette tâche importante. Il exprime à l'Assemblée générale la sin-

for the honour conferred upon Australia by the election of the leader of its delegation, Mr. Evatt, to the Presidency of the Assembly. Mr. Evatt had worked tirelessly since the San Francisco Conference to make a success of the great task undertaken by the United Nations, and the confidence Members had reposed in him would never be misplaced.

Mr. FERNANDEZ (Brazil) said that the United Nations was meeting for the third time in a regular session of the General Assembly to discuss questions of peace, security and the welfare of mankind.

The representative of Brazil greeted the United Nations, and particularly France, which had welcomed the Members so graciously. Brazilians were bound to France by the ties of an unbreakable friendship, as well as by a culture which had borrowed the best features in the French spirit of universality.

The present Assembly was not and should not be a clearing house in which international disputes were settled by compensation, nor a tribunal competent to pronounce sentence, but rather a family council with power to make recommendations, or a forum in which each could plead his own cause before world opinion, and in which everyone should ceaselessly plead the cause of justice, freedom and equity.

Brazil assisted in the accomplishment of that task through its fidelity to the ideals and principles incorporated in the Charter of the United Nations. Brazil had accepted them, together with the responsibilities which derived from them, all the more easily because it had always made them the golden rule of its conduct in international relations. History bore witness that even in the most difficult and dangerous times, Brazil had risen to the obligations imposed by such a rule.

There was there an active faith in law and justice, not merely an attitude of mind. The proof thereof lay in the fact that Brazil had joined the Powers fighting for liberty in the two great wars of the century, and when, the wars over, the victorious Powers had tried to organize an international community to ensure security in peace and the welfare of mankind, Brazil had co-operated with them without reserve. In that spirit Brazil had worked with the League of Nations in earlier days and was now working as a Member of the United Nations.

cère reconnaissance de son Gouvernement pour l'honneur qu'elle a conféré à l'Australie lorsqu'elle a appelé à présider à ses travaux M. Evatt, le chef de la délégation australienne. M. Evatt a travaillé sans répit depuis la Conférence de San-Francisco au succès de l'œuvre entreprise par les Nations Unies et il ne faillira jamais à la confiance que les Membres de l'Organisation lui ont témoignée.

M. FERNANDEZ (Brésil) déclare que les Nations Unies se réunissent pour la troisième fois en assemblée générale pour délibérer sur des questions qui touchent à la paix, à la sécurité et au bien-être des peuples.

Le représentant du Brésil leur adresse un cordial salut. Parmi elles, il salue particulièrement la France, qui accueille si gracieusement les représentants des Nations Unies et à laquelle les Brésiliens sont attachés par les liens d'une inébranlable amitié, aussi bien que par une culture qui emprunte à l'universalisme de l'esprit français les meilleurs de ses traits.

Cette Assemblée n'est pas et ne doit pas être une sorte de *clearing house* où les querelles internationales se liquident par compensations, ni un tribunal compétent pour prononcer des arrêts; elle est plutôt une tribune où chacun peut, à l'occasion, plaider sa propre cause devant l'opinion mondiale et doit, sans relâche, plaider la cause de la justice, de l'équité et de la liberté; elle est encore un conseil de famille doté du pouvoir de formuler des recommandations.

L'apport du Brésil à l'accomplissement de cette tâche est constitué par sa fidélité aux idéaux et aux principes incorporés dans la Charte des Nations Unies. Le Brésil les a acceptés, avec les responsabilités qui en découlent, d'autant plus facilement qu'il en a fait, depuis toujours, la règle d'or de sa conduite dans la vie internationale. Le témoignage de l'histoire atteste que même dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses le Brésil s'est tenu à la hauteur des engagements imposés par une telle règle.

C'est là une foi agissante dans le droit et la justice, non pas une attitude purement spirituelle et contemplative. Pour l'affirmer, le Brésil s'est rangé, dans les deux grandes guerres de ce siècle, aux côtés des Puissances qui luttaient pour la liberté; et lorsque, ces guerres terminées, les Puissances victorieuses ont cherché à organiser la communauté internationale, ayant en vue la sécurité dans la paix et le bien-être des peuples, le Brésil s'est associé à elles sans réserve. Voilà l'esprit de sa collaboration, jadis au sein de la Société des Nations, maintenant comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

On the threshold of the fourth year in the life of the Organization the Brazilian delegation paid tribute to the work done in the social field, which had been achieved in the partial or complete settlement of certain conflicts, and to the success recorded in the Secretary-General's annual report. At the same time, however, the Brazilian delegation was bound to note that, founded as it was upon the principle of power and granting pre-eminence to certain States in return for their promise to guarantee security, the United Nations had so far failed to fulfil that obligation because of the continued disagreement of those privileged States.

In the opinion of the Brazilian delegation, the Assembly should do everything in its power to eradicate the causes of that disunity, or at least not to aggravate it by taking decisions which, while unlikely to be implemented, might cause the United Nations to go back instead of forward on the path of that universality at which it should aim.

Nevertheless, it was clear that the Assembly's power to compose the existing divergencies was very limited, since the source of those divergencies lay primarily in the unattainable peace with Germany. If that problem could not be brought up by the United Nations, must it remain the sole concern of the four great Powers, while those same Powers admitted their inability to draft the clauses of an acceptable treaty?

The other belligerents were concerned to see that particular peace being indefinitely postponed, to the great detriment of Europe, of the world and of Germany itself, and with harm to the rights they had derived from the common victory and to their interest in the re-establishment of normal relations with Germany.

Moreover, and above all, there existed a threat to the peace of the world; a neglect of solemn promises, a flagrant denial of the principles on which the new order instituted by the Charter of San Francisco was based. It was high time for the responsible Governments to change their methods and to have recourse, if not to non-existent arbitrators, at least to some wise mediators.

The representative of Brazil refrained from prejudging any of the questions on the agenda; his delegation would decide on them in the light of the reports made by the Committees to whom those questions had been referred. Mr. Fernandez confined himself to the statement that his delegation would judge these problems in accordance with the traditions of his country; that was, with moderation, equity and justice

Au seuil de la quatrième année d'existence de cette Organisation, la délégation brésilienne rend hommage aux efforts déployés dans le domaine social et aux succès obtenus dans le règlement ou dans l'apaisement de certains conflits, comme il ressort du rapport annuel du Secrétaire général. Mais, en même temps, la délégation brésilienne est obligée de constater que, fondée sur le principe de la puissance et ayant consacré la prééminence de certains États contre promesse de leur part de garantir la sécurité, l'Organisation des Nations Unies a jusqu'à présent failli à cet engagement en raison du persistant désaccord de ces États privilégiés.

De l'avis de la délégation du Brésil, l'Assemblée doit faire tout ce qui sera en son pouvoir pour éliminer les causes d'une telle mésentente, ou, tout au moins, pour ne pas l'aggraver par des décisions qui, tout en risquant de demeurer inopérantes, peuvent entraîner une régression de l'Organisation des Nations Unies dans la voie de l'universalité à laquelle elle doit aspirer.

Néanmoins, il est certain que le pouvoir dont dispose l'Assemblée pour aplanir les divergences actuelles est très limité, étant donné que ces divergences proviennent principalement de la difficulté de conclure une paix avec l'Allemagne. Si cette question ne peut être évoquée par les Nations Unies, faut-il qu'elle demeure de la compétence exclusive des quatre principales Puissances, alors que celles-ci s'avèrent impuissantes à ébaucher les clauses d'un traité acceptable?

Ce n'est pas sans inquiétude que les autres belligérants voient cette paix ajournée indéfiniment, au grand dommage de l'Europe, du monde et de l'Allemagne elle-même, et au détriment non seulement des droits qu'ils tiennent de la victoire commune, mais aussi de l'intérêt qu'ils portent à la reprise de leurs relations normales avec l'Allemagne.

Il y a là, en outre et surtout, un grand danger pour la paix générale, un oubli de promesses solennelles, un reniement flagrant des principes qui sont à la base du nouvel ordre instauré par la Charte de San-Francisco. Il est grand temps que les Gouvernements responsables changent de méthode et qu'ils aient recours, sinon à des arbitres, du moins à quelques sages médiateurs.

Le représentant du Brésil s'abstient de préjuger les questions inscrites à l'ordre du jour. Sa délégation en décidera à la lumière des rapports des Commissions chargées de les étudier. M. Fernandez se borne à dire que sa délégation, envisageant tous ces problèmes conformément aux traditions de son pays, c'est-à-dire avec modération, équité et justice, collaborera loyalement, dans toute la mesure de ses moyens, pour

It would co-operate loyally to the full extent of its power so that the Assembly might remain faithful to its great duty and to the hopes of mankind.

He welcomed the appearance of human rights among the principles to be internationally protected, as a great step forward which would do honour to the present generation. In his great and generous speech at the 139th plenary meeting Mr. Marshall had spoken of the calvary of individual liberty in certain parts of the world which claimed to be civilized, and had pointed out that those Members of the United Nations who sincerely tried to live in accordance with the Charter were in fact the States who desired to protect and uphold the dignity and integrity of the individual. Mr. Fernandez concluded by hoping that the wishes Mr. Marshall had expressed might be fulfilled.

The meeting rose at 1 p. m.

que l'Assemblée reste fidèle à ses grands devoirs et à l'espérance des peuples.

Il salue l'entrée des droits fondamentaux de l'homme dans la catégorie des droits internationalement protégés. Ce sera là un grand progrès, tout à l'honneur de la génération présente. Dans le grand et généreux discours qu'il a prononcé à la 139<sup>e</sup> séance plénière, le général Marshall disait récemment le calvaire des libertés individuelles dans certaines régions d'un monde qui se prétend civilisé et il signalait que ceux des Membres des Nations Unies qui s'efforcent sincèrement de vivre selon la Charte sont en fait les États qui désirent maintenir et protéger la dignité et l'intégrité de l'individu. Puissent les vœux qu'il a formulés, conclut M. Fernandez, être exaucés.

La séance est levée à 13 heures.

## HUNDRED AND FORTY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
on Tuesday, 28 September 1948, at 2 p. m.*

*Président : Mr. H. V. EVATT (Australia).*

### 27. Introduction to the General Assembly of the Directors-General of the International Labour Office, the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the World Health Organization

The PRESIDENT introduced to the General Assembly Mr. David A. Morse, Director-General of the International Labour Office, Mr. Norris E. Dodd, Director-General of the Food and Agriculture Organization of the United Nations, and Dr. G. Brock Chisholm, Director-General of the World Health Organization.

Mr. MORSE (International Labour Office) welcomed the privilege of meeting the representatives to the General Assembly and assured them that the International Labour Office would maintain unchanged the policy of active co-operation with the United Nations which it had followed from the outset.

The fundamental importance of basing all plans for world peace and security on the freedom and well-being of the ordinary citizen had been a recurrent theme in the debate of the Assembly. There could be no peace without

## CENT-QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le mardi 28 septembre 1948, à 15 heures.*

*Président : M. H. V. EVATT (Australie).*

### 27. Présentation à l'Assemblée générale des Directeurs généraux du Bureau international du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé

Le PRÉSIDENT présente à l'Assemblée générale M. David A. Morse, Directeur général du Bureau international du Travail, M. Norris E. Dodd, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et M. G. Brock Chisholm, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

M. MORSE (Bureau international du Travail) est heureux d'avoir l'honneur de rencontrer les représentants des Nations Unies à l'Assemblée générale, et les assure que le Bureau international du Travail poursuivra sa politique de coopération active avec l'Organisation des Nations Unies, politique qui a été sienne dès le début.

Au cours des débats de l'Assemblée générale, on a constamment insisté sur le fait qu'il est extrêmement important de fonder la paix et la sécurité mondiale sur la liberté et le bien-être des simples citoyens. Il ne peut y avoir de paix